



**PRALOGNAN
LA VANOISE**

DOMAINE SKIABLE

2025

COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION



SAEM SOGESPRAL

01/06/2025

1	ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE LA DSP SUR L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2024	3
1.1	Données générales sur la saison hiver 2023/2024 et été 2024.....	3
1.2	Centrale de réservation	4
1.3	Entretien des équipements	5
1.4	Investissements – Exécution du programme DSP	18
1.5	Compte de résultat définitif exercice 2023/2024.....	19
1.6	Conclusion CRAC.....	20
2	SAISON D'EXPLOITATION 2024 / 2025	22
2.1	Déroulement de la saison	22
2.2	Pistes	22
2.3	Exploitation des remontées mécaniques hiver 2024/2025	28
2.4	Gestion administrative et des ressources humaines	31
3.	ANALYSE COMMERCIALE	37
3.1	Données billetterie	37
3.2	B to C	38
3.3	B to B	40
3.4	Communication	40
3.5	Centrale de réservation	41
4	PERSPECTIVES	46
4.1	Suivi de la DSP	46
4.2	Projets à venir	46
4.3	Préparation de la saison 2025-2026.....	46
5	CONCLUSION SUR LES PERSPECTIVES 2024-2025	50

ANNEXES

1. Bilan de l'exercice clos au 30.09.2024
2. Convention AURA attribution de prolongation subvention neige et devis
3. Compte rendu réglementaire réunion bilatérale STRMTG
4. Gestion RH : organigramme, plan de formation
5. Ventes : analyse commerciale, délibération tarifs et ouvertures 25/26
6. Avis contrôle fiscal
7. CR CA modifiant durée exercice

Analyse du fonctionnement de la DSP sur l'exercice clos au 30 septembre 2024

1.1 Données générales sur la saison hiver 2023/2024 et été 2024**Hiver 2023/2024 :**

La production de neige de culture nous a permis l'ouverture domaine skiable alpin du 23/12/2023 au 07/04/2024 soit 107 jours (16 jours de moins que 2022/2023). Cependant, La dernière semaine, 08 avril au 14 avril, initialement prévue en ouverture partielle (Edelweiss, Genépi, Barioz) de 09h00 à 13h00, n'a pas pu être maintenue par manque de neige. Le déficit de neige a également engendré la fermeture prématurée des pistes suivantes :

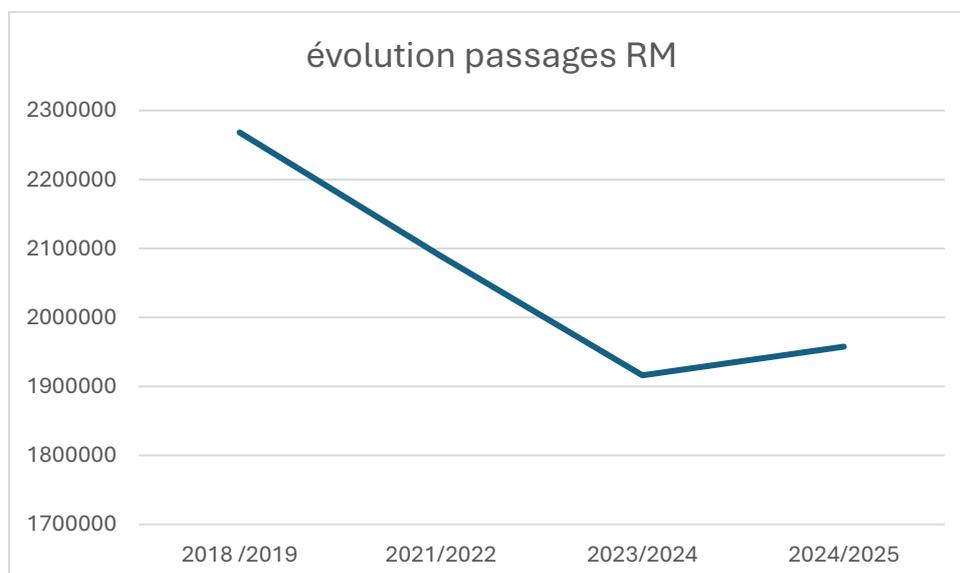
- Les Flottes le 18 mars
- Derotchu le 18 mars
- Retour centre le 18 mars
- Combe des Bieux le 06 avril

Durant la saison d'hiver 2023-2024, notre consommation d'eau (hors stade) a été de 91 509 m³ en comparaison aux 123 631 m³ de la saison précédente, soit **-25.98%**. Concernant le stade d'Isertan, la consommation d'eau s'élève à 14 006 m³ contre 16 143 m³ la saison précédente (dont 2.400 m³ d'eau pour le pré de la Scie contre 2.704 en N-1). La saison hiver 2023/2024 se caractérise par un faible enneigement naturel et une pluviométrie importante de 644 mm d'eau du 01 novembre au 06 avril contre 471 mm en N-1.

Le domaine nordique a été exploité en accès payant du 23 décembre au 18 mars, puis en accès libre à partir du 19 mars jusqu'à la fonte totale de la neige. On constate la même problématique de déficit de neige et d'excédent de pluie sur l'ensemble du domaine nordique.

Nos clients ont réalisé 1 916 113 (1 864 390 montées + 51 723 descentes) passages durant l'hiver 2023/2024, à comparer à :

- 2021 / 2022 : 2 088 836 (2 046 963 montées + 41 873 descentes) soit - 8,6%
- 2018 / 2019 : 2 268 316 passages (2 224 309 montées + 44 007 descentes) soit - 16%



Eté 2024 :

La période d'exploitation estivale s'étend du 08 juin au 15 septembre. En été, deux appareils sont exploités : le téléphérique du Bochor et le télésiège du Génépi. Depuis 2023, l'amplitude d'exploitation des deux appareils a été augmentée. En juin, les deux appareils ont été exploités les mercredi, samedi et dimanche. En juillet et août, ils sont ouverts 7 jours sur 7. En septembre, les deux appareils ont été exploités les mercredi, samedi et dimanche. Les deux appareils sont parfaitement complémentaires. L'exploitation est organisée directement par le chef d'exploitation, son adjoint ou le responsable des opérations.

La fréquentation de l'été 2024 s'est élevée à 76340 passages +13% par rapport à la saison précédente. Cette exploitation d'été nécessite l'embauche de 9 saisonniers.

1.2 Centrale de réservation**Données générales saison 2023-2024****1-2 Centrale de réservation**

Le nombre de lots à la Centrale durant l'hiver 2023-24 est stable, il est de 385.

On exprime le taux d'occupation de deux façons :

- **Le taux d'occupation total**, qui représente le nombre de semaines réservées par la Centrale et par les propriétaires sur le total de semaines de la saison.
- **Le taux d'occupation Centrale**, qui représente le nombre de semaines vendues par la Centrale sur le total de semaines disponibles, c'est à dire hors semaines réservées par les propriétaires.

Le taux d'occupation total est de 61.5 % pour l'hiver 2023-2024 identique à N-1 (60%).

Le taux d'occupation Centrale est de 33%, identique à N-1.

780 forfaits ont été vendus sur l'ensemble de la saison, ceci représente un CA remontées mécaniques de 107 k€.

Le nombre de forfaits vendu est stable par rapport à N-1, mais en baisse depuis les 2 dernières années. Cette baisse est due à la mise en place de la tarification dynamique. Les tarifs sont beaucoup plus intéressants lorsque les forfaits sont achetés en avance en ligne sur le site internet, et ce malgré les tarifs remisés de la Centrale.

Malgré la progression des ventes dynamiques en ligne, nous avons réussi à maintenir le nombre de forfait vendus avec l'hébergement, notamment grâce à des conditions de vente et d'annulation des forfaits plus souples. Sur internet, les forfaits ne sont ni remboursés, ni échangeables ni modifiables. Avec la Centrale, sachant que les forfaits sont encaissés seulement un mois avant l'arrivée et qu'ils sont commandés au service des RM à J-10, il est possible de les modifier plus facilement ; cela rassure le client.

La commission sur les ventes de forfait de la Centrale est de 14 k€ (15 k€ N-1) contre 25 k€ en N-2 qui présentait des taux de remise TO plus importants.

Depuis l'hiver 2022-23 la grille tarifaire TO a été modifiée. Les pourcentages de remises sont plus avantageux en périodes creuses (-50%) mais moins avantageux sur les périodes de vacances scolaires

(-20%). De ce fait, les commissions sont moins importantes pour les périodes sur lesquelles il y a le plus de forfaits vendus. Ce qui explique la baisse de commission.

Eté 2024 / Centrale

Le stock de lots est quasiment identique à l'été 2023 avec 390 lots (+10 lots).

Le taux d'occupation total sur la saison est de 60%, il est équivalent à l'été 2023. Les taux d'occupation sont identiques à l'été 2022 sur l'ensemble de l'été.

La Centrale a un partenariat depuis 2 ans avec SiboTrail pour commercialiser la randonnée du Tour des Glaciers avec une nuit en refuge. 47 dossiers sont réalisés pour une marge de 705€.

La Centrale travaille également avec le Bureau des guides pour proposer des randonnées avec des nuits en refuge ou des circuits. Peu de ventes depuis 2022 mais un partenariat intéressant avec des possibilités pour le Bureau des guides puisqu'il n'est pas autorisé à vendre de courses en montagne avec des nuitées faute d'agrément. Le Bureau des guides propose les circuits de randonnées, s'occupe de la réservation des refuges, et la Centrale de réservation traite l'administratif (création du dossier, encaissement acompte et solde, puis reversions aux différents fournisseurs après déduction de la commission de 4%). 3 circuits ont été vendus pour une marge de 400€.

A la clôture de l'exercice 2023-2024, la commission de la Centrale sur l'année est de **107 314 €**, en hausse de +10,41 % par rapport à la saison précédente.

Les frais de dossier s'élèvent à 21169 € et les prestations complémentaires (forfaits de ski) 14540 €, soit un niveau de recettes **142.689 €**.

Les versements aux propriétaires sont de **1 465 068.79 €**

La masse salariale chargée de la Centrale est de 68.186 €.

On constate une augmentation de +10.1% sur l'ensemble de l'exercice.

On constate une augmentation du CA de 13 K€ par rapport à N-1. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des frais de dossier de 12 à 15 € au 1^{er} mars 2023, mais surtout par l'ouverture des plannings hiver 23/24 le 27 mars 2022, soit 2 mois plus tôt que les années précédentes (8.000 € de commission + frais de dossier réalisés entre le 27 mars et le 1^{er} juin).

Cette décision a été prise afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes des clients qui se font jusqu'à 8 à 10 mois à l'avance. Cette ouverture précoce permet de soulager la charge de travail du mois de juin avec les réservations d'été et aussi de gagner en trésorerie. C'est aussi un moyen d'avoir plus de stock sur les dates de vacances scolaires d'hiver.

Grace à l'ouverture anticipée des plannings, la Centrale de réservation a réalisé des réservations avant que les propriétaires ne bloquent leur planning, surtout pour les grands logements dont les loyers sont élevés.

1.3 Entretien des équipements

La conformité des installations de remontées mécaniques est vérifiée annuellement par le bureau du S.T.R.M.T.G de la Savoie basé à Chambéry, pour le compte de notre autorité de tutelle. Conformément aux textes en vigueur, nous sous-traitons à des sociétés de contrôles agréées par le S.T.R.M.T.G les visites annuelles des câbles, les Inspections Annuelles (IA) des téléportés (dont les essais de freinage en charge) et les Contrôles Non Destructifs (CND) des Grandes Inspections (GI).

La traçabilité de la maintenance RM est désormais totalement effectuée sur le logiciel GMAO ATEN.

Les techniciens tracent :

- La maintenance réglementaire

- La maintenance préventive
- La maintenance curative

Par ailleurs, les divers comptes rendus des inspections annuelles, contrôles et grandes inspections, transmis en début de saison au S.T.R.M.T.G, ont permis de maintenir nos équipements en service.

À la suite des désordres constatés sur des massifs béton du TK Creux noir en 2020, des travaux de réfection des massifs concernés ont été réalisés en septembre et octobre 2023. À l'issue de ces travaux, la reprise d'exploitation pour la saison d'hiver 2023/2024 du TK Creux noir a été actée par arrêté préfectoral n°2023_1395 (voir plus bas).

Visites annuelles d'entretien :

- Toutes les opérations de maintenance sont réalisées conformément au règlement des téléportés (RM1).
- Les techniciens s'appuient sur la check-list de la GMAO (Gestion de Maintenance Assisté par Ordinateur) ATEN définissant toutes les tâches à réaliser sur l'appareil.

Les check-list annuelles sont complétées par le technicien qui a réalisé le travail et nous les conservons dans nos archives pendant la durée de vie de l'appareil.

Pour chaque appareil, les principales opérations de maintenance ou faits marquants sont détaillés ci-après.

Téléphérique du Mont Bochor

Réglementaire : Compte tenu de la complexité de l'installation, la mission de RGI pour la grande inspection G1 + chariot, suspente, cabine a été confié à la demande du STRMTG au bureau d'études DCSA.

GI de la G1 réalisée en septembre 2023 :

- Contrôles CND G1 motrice réalisés par RMC CONTROLE.
 - Observations :
 - 5 axes avec défauts de surface (pas de défaut au CND-MT) : remontés en l'état pour la saison (cf. RR n°5) avec contrôle visuel journalier ; remplacement à prévoir en 2024.
 - Support B4 légèrement ovalisé voie 1 : sera traité en 2024. Contrôle visuel journalier durant l'hiver 23-24.
 - Bandages : traités par SOGESPRAL.

GI chariot suspente cabines

GI réalisée par POMA/COMAG/SIGMA avec également un contrôles CND des chariots par RMC CONTROLE.

- Observations :
 - 3 indications linéaires sur chariots (bâti + boggie de 2) réparées par POMA, ras.
 - Problème constaté lors du remontage de l'axe de liaison chariot suspente : axes récupérés par POMA pour chromage et rectification + CND-MT, ras.
 - Modification montage mordaches par POMA (mise en place d'écrous PAL en remplacement des écrous Nylstop), ras. Notice POMA 1016 réceptionné le 09/01/2024.
 - Moyeux de roues à changer lors de la GI de 2028.
 - Fixation guidages verticaux des cabines : rivets abimés réparés, ceux manquants remplacés, avec mise en place de rondelle sous les rivets.
 - Gaines sur toitures cabines endommagées : remplacées à neuf.
 - Pare-brise fissuré remplacé à neuf.

- Autres travaux réalisés sur les cabines : rénovation systèmes d'ouverture/fermeture des portes, remplacement double peaux intérieures, reprise étanchéité trappe accès toiture + changement système d'ouverture, remplacement trappes au sol, réfection peintures intérieurs cabines, ajout casquette de jonction (couvre joints parebrises faces av/arr), remplacement du revêtement, des seuils de portes de sol et la reprise esthétique des plinthes et ajout supports télécommandes.
- Câblages cabines réalisés par la SOGESPRAL.
- Remise en place des cabines par POMA.
- Mesures d'amortissement liaisons suspendues / chariots et d'oscillations cabines réalisées avant et après GI cabine. Ces mesures montrent une meilleure performance des freins d'oscillations suite à leur remplacement.

Travaux spécifiques :

- G1 motrice : Réfection à l'identique des escaliers et des quais d'embarquement en bois par des personnels SOGESPRAL.
- Gare G2 retour : Fissure sabot G2 voie 1 : traité par SOGESPRAL dans le cadre de la GI de la gare amont 2022 (réparation par GMS selon procédure du cabinet ERIC avec CND-MT)
- Traitement bétons de quais G2 (reliquat GI 2022) : F2C construction/Alpes ingé
- Gare G2 retour : Révision des vérins de quai Aix Hydro

Travaux de maintenance :

Les maintenances préventive et réglementaire, basées sur les check-lists de GMAO ont été effectuées :

- Remplacement des roulements et bandages selon usure
- Graissages
- Analyses des lubrifiants (graisse & huile)
- Contrôle vibratoire (boîte transfert, réducteur, palier, moteur)

Les contrôles réglementaires suivants ont été effectués avant la mise en exploitation hivernale :

- Inspection annuelle 30/11 et 01/12/2023 (RMC contrôle)

L'âge de l'appareil ainsi que sa complexité entraînent des coûts de maintenance très élevés pour l'entreprise ainsi qu'une gestion fine de la maintenance comme de l'exploitation.

Télesiège débrayable de l'Ancolie

- Pluriannuelle des attaches lot 2 (33% fait en 2023)
- Contrôles de l'épissure du câble, 2023 par RMC contrôle
- Remplacement des balais moteur

Les contrôles réglementaires suivants ont été effectués avant la mise en exploitation hivernale :

- Inspection annuelle 07,09,14/06/2023 (RMC contrôle)

Précédemment à ces contrôles, la maintenance préventive et réglementaire a été effectuée avec le remplacement des éléments consommables nécessaires tels que :

- Les roulements (galets, paliers, ...)
- Les bandages
- Les pneus

Le contrôle et l'entretien des organes de sécurité tels que :

- Contrôle de l'état des freins

- Graissage des balanciers de pylônes
- Graissage des pinces et prise de côtes
- Contrôle du moteur électrique (isolement, balais, serrage des cosses...)

Révision des pinces débrayables TSD Ancolie

A l'origine réalisé tous les 5 ans à 100%, il avait été décidé de progressivement basculer vers un mode de contrôle par lot de 20% chaque année, avec un cycle transitoire de lots de 33% pour la prochaine échéance.

Comme précédemment indiqué, le planning a été décalé d'1 an dans le cadre de l'arrêté du 30 avril 2021. Voici le nouveau planning prévisionnel validé par la réunion bilatérale du 26/09/2022 :

lot 1	lot 2	lot 3	lot 4	lot 5	
2022	2023	2024	X	X	En lot de 33%
2025	2026	2027	2028	2029	En lot de 20%
2030	2031	2032	2033	2034	En lot de 20%
2035	2036	2037	2038	2039	En lot de 20%

Télésiège débrayable du Génépi

- Pluriannuelle des véhicules 2023 (sièges 13 à 24) : 20% des véhicules (Ets Vernier)
- CND véhicules (CMI)
- Contrôle de l'épissure du câble 2023 par RMC contrôle
- Remplacement balais moteur

Les contrôles réglementaires suivant ont été effectués avant la mise en exploitation hivernale :

- Inspection annuelle (12 et 13/06/2023, RMC contrôle)

Précédemment à ces contrôles, la maintenance préventive et réglementaire a été effectuée avec le remplacement, là où nécessaire, des éléments consommables tels que :

- Les roulements,
- Les bandages,
- Les courroies d'entraînement,
- Les pneus.

Fait marquant à noter : Panne pendant l'exploitation d'été (12/07/2023) par casse de roulement de prise de mouvement n°69 en gare aval. Evacuation des passagers en vitesse lente puis changement de la pièce par l'équipe de maintenance. L'arrêt de l'appareil s'élève à 1h22min.

Révision des pinces débrayables TSD Génépi

Le TSD Génépi suit depuis sa mise en service un planning de pluriannuelle des attaches spécifiques dit « constructeur », incluant la partie « grande inspection » des attaches.

20% des attaches sont contrôlées chaque année, et tous les 3 ans, le lot concerné fait l'objet d'une inspection approfondie de type Grande Inspection. Chaque lot est donc « vu » en Grande Inspection tous les 15 ans uniquement (et non 15 ans puis 10 ans puis 5 ans classiquement).

Ce planning, dérogeant aux prescriptions de base, est validé par le STRMTG.

Voici le planning prévisionnel en cours :

lot 1	lot 2	lot 3	lot 4	lot 5
2017	2018	2019	2020	2021
2022	2023	2024	2025	2026
2027	2028	2029	2030	2031
2032	2033	2034	2035	2036
	Petite Visite			
	Grande Inspection (GI) avec contrôle CND			

Lors de l'audit SGS du 23/04/2023, l'auditeur avait conclu sur l'incapacité de la SOGESPRAL à s'appuyer sur son SGS pour réaliser en interne les inspections périodiques et les grandes inspections et notamment les pinces de débrayables. Pour les révisions des attaches, nous faisons appel au constructeur Leitner, qui met à disposition un technicien, et cette personne est accompagnée par un de nos collaborateurs.

- Il est envisagé d'internaliser la révision d'attaches Leitner en 2025. A cette fin :
 - L'équipe de maintenance a été formée en avril 2024 (chez POMA)
 - Les documents de traçabilité sont prêts
 - Il reste à :
 - Acquérir l'outillage spécifique pour ces opérations
 - Valider avec l'audit SGS prévu le 23/07/2024 la possibilité de réaliser ces opérations en interne pour lever les restrictions précédemment établies.

Télesiège à pinces fixes de l'Edelweiss

- Pas de travaux spécifiques en 2023
- Contrôle des deux épissures câble (RMC contrôle)

Tous les contrôles réglementaires suivants ont été effectués avant la mise en exploitation hivernale :

- Inspection annuelle (09 juin 2023 par RMC contrôle).

Précédemment à ces contrôles, la maintenance préventive et réglementaire a été effectuée avec le remplacement, là où nécessaire, des éléments consommables tels que :

- Les roulements
- Les bandages

Le contrôle et l'entretien des organes de sécurité tels que :

- Contrôle de l'état des freins, avec réglage du frein d'urgence sur poulie motrice
- Graissage des balanciers de pylônes
- Graissage des pinces
- Contrôle du moteur électrique (isolement, balais, serrage des cosses...).
- Test de la ligne de sécurité

Télesiège à pinces fixes de la Gentiane

- Contrôle de l'épissure du câble (RMC contrôle)

Les contrôles réglementaires suivants ont été effectués avant la mise en exploitation hivernale :

- Inspection annuelle (07, 08, 13 juin 2023)

Précédemment à ces contrôles, la maintenance préventive et réglementaire a été effectuée avec le remplacement, là où nécessaire, des éléments consommables tels que :

- Les roulements
- Les bandages

Pas de travaux spécifiques.

Le contrôle et l'entretien des organes de sécurité tels que :

- Contrôle de l'état des freins avec réglage du frein de poulie
- Graissage des balanciers de pylônes
- Graissage des pinces
- Contrôle du moteur électrique (isolement, balais, serrage des cosses...)

Cet appareil est soumis à pathologies constructeur (GMM) :

- Attaches -> fissuration mors fixe + aiguille (recommandation n°112) en cycle triennal
- Banquettes environ 11 k€ de casse tous les ans

Pour rappel ce télésiège est un appareil d'occasion de 1987 donc les véhicules sont en GI tous les 5 ans. La ligne est en décalage de GI car elle est neuve de l'année de reconstruction sur Pralognan soit 2011.

Analyses préventives sur téléportés

Tous nos téléportés sont contrôlés, une fois par saison, par des analyses spécifiques complémentaires, à savoir :

- Analyse vibratoire (réducteur, transmission, moteur, ventilation...),
- Analyse d'huile (réducteur, coupleur),
- Contrôle thermographique sur les composants électroniques et armoires électriques.

Ces données viennent compléter le « bilan de santé » de nos appareils. Tous ces contrôles sont réalisés, en haute période d'exploitation (février en règle générale) par un prestataire indépendant COPRETEC, ce qui nous permet, après analyse des résultats, de prendre les bonnes décisions si des dysfonctionnements venaient à être détectés.

Les montants concernés par ces missions sont de l'ordre de 5 k€/an.

Ces contrôles ont été réalisés en 2023.

Téléskis

Sur l'ensemble de nos appareils téléskis, nous réalisons un suivi régulier :

- Le graissage de l'ensemble des poulies, en soulevant le câble afin de répartir la graisse de manière homogène sur le moyeu.
- La vérification de la visserie, des passerelles de maintenance, de la liaison massif-pylône.
- La vérification des connectiques de sécurité électrique sur les balanciers et la liaison balancier-tête de pylônes, pour une bonne transmission d'informations.
- Un contrôle des attaches et des perches, avec lubrification des tiges et remplacements des pièces d'usure.

Travaux spécifiques :

- TK Barioz :
 - Remplacement du câble en janvier 2023 (fils cassés détectés par maintenance lors du contrôle mensuel)
- TK Isertan :
 - Contrôle Câble (neuf de l'hiver 2019-20).
 - Rénovation moteur électrique (Ets Bobinage 73)
- TK LanceGralette :

- Remplacement complet des douilles des perches.
- Remplacement de la cabane de conduite (Chalet Chauvin)
- TK Poucet :
 - RAS
- TK Campanule :
 - Rénovation moteur électrique (Ets Pistorello)
 - Rénovation réducteur
- TK Creux Noir :

Suite à la campagne de maintenance 2020, et au constat du bureau d'étude MTC d'endommagements conséquents sur 4 pylônes de la ligne (P5, P8, P9 et P11), en octobre 2023 des travaux de réfection des massifs ont concerné :

- Les pylônes P5.1, P6, P7, P8, P9, P11, Poussard et jambe de force poussard
- Les travaux ont été validés par le cabinet ERIC, réalisé par l'entreprise FC2 construction et suivi par le Bureau d'étude Alpes Ingé et le cabinet ERIC.

Tableau de suivi des câbles TK :

Appareil	Date du dernier remplacement
Barioz	Janvier 2024
Campanules	Septembre 2022
Creux noir 1	Contrôlé en 2024
Crocus	Janvier 2022
Isertan	Mars 2020 – Contrôlé 2023
Lance-Gralette	Septembre 2022
Poucet	Juillet -2018

Téléphérique du Mont Bochor

Réglementaire : Compte tenu de la complexité de l'installation, la mission de RGI pour la grande inspection G1 + chariot, suspente, cabine a été confié à la demande du STRMTG au bureau d'études DCSA.

Reliquat de la GI de la G1 réalisée en septembre 2023 :

- Observations :
 - 5 axes avec défauts de surface (pas de défaut au CND-MT) : remontés en l'état pour la saison (cf. RR n°5) avec contrôle visuel journalier ; remplacement réalisé en décembre 2024.

Travaux spécifiques :

- Remplacement de la détection chevauchement câble : Le TSCT2 assurait la surveillance des chevauchements câble ainsi que la surveillance des portes cabines. Il présentait une obsolescence des composants.
- La surveillance des chevauchements câble est assuré par un système SYSAG.
- La surveillance des portes se fait via les radiocommandes des cabines
- La maîtrise d'œuvre de cette opération a été réalisé par DCSA, les travaux ont été mené par SEIREL automatisme

*La saison d'exploitation 2024/2025 a révélé une faiblesse du dispositif. Lors de jours de pluie, l'accumulation d'eau sur les câbles génère une baisse de l'isolement compromettant l'autotest du

système Sysag. En avril 2025 des discussions sont en cours entre SOGESPRAL/SEIREL/DCSA pour remédier au problème.

Travaux de maintenance :

Les maintenances préventive et réglementaire, basées sur les check-lists de GMAO ont été effectuées :

- Remplacement des roulements et bandages selon usure
- Graissages
- Analyses des lubrifiants (graisse & huile)
- Contrôle vibratoire (boîte transfert, réducteur, palier, moteur)

Les contrôles réglementaires suivants ont été effectués avant la mise en exploitation hivernale :

- Inspection annuelle (18/11 et 19/11/2024, RMC contrôle)

L'âge de l'appareil ainsi que sa complexité entraînent des coûts de maintenance très élevés pour l'entreprise ainsi qu'une gestion fine de la maintenance comme de l'exploitation.

Télésiège débrayable de l'Ancolie

- Pluriannuelle des attaches lot 3 + VS (33% fait en 2024)
- Contrôles de l'épissure du câble (20/09 2024, RMC contrôle)

Les contrôles réglementaires suivants ont été effectués avant la mise en exploitation hivernale :

- Inspection annuelle (18,20/09/2024 ,21/11/2024 RMC contrôle)

Précédemment à ces contrôles, la maintenance préventive et réglementaire a été effectuée avec le remplacement des éléments consommables nécessaires tels que :

- Les roulements (galets, paliers, ...)
- Les bandages
- Les pneus

Le contrôle et l'entretien des organes de sécurité tels que :

- Contrôle de l'état des freins
- Graissage des balanciers de pylônes
- Graissage des pinces et prise de côtes
- Contrôle du moteur électrique (isolement, balais, serrage des cosses...)

Fait marquant à noter :

- Panne de la pompe hydraulique du moteur secours lors de la première journée d'inspection annuelle. Après analyse par Leitner, l'origine du problème est une pollution du système hydraulique par des débris de caoutchouc provenant des durites (d'origine sur cet appareil). La pompe de gavage a été remplacée dans l'automne pour permettre l'exploitation d'hiver. Il est prévu de terminer l'opération en été 2025 (Remplacement du corp de pompe principal et de l'intégralité des durites, filtration de l'huile). L'investissement dans cette nouvelle pompe représente 25000€.
- Panne pendant l'exploitation d'hiver (05 et 06 /03/2025), panne fuyante électrique par endommagement de la filerie sur le P1 (compression). Evacuation des passagers en vitesse lente puis changement de la pièce par l'équipe de maintenance. L'arrêt de l'appareil s'élève à 1 journée. Un remplacement préventif de câblerie va être effectué lors de la saison de maintenance 2025 afin de limiter ce genre de problème.
-

Révision des pinces débrayables TSD Ancolie

A l'origine réalisé tous les 5 ans à 100%, il avait été décidé de progressivement basculer vers un mode de contrôle par lot de 20% chaque année, avec un cycle transitoire de lots de 33% pour la prochaine échéance.

Comme précédemment indiqué, le planning a été décalé d'1 an dans le cadre de l'arrêté du 30 avril 2021. Voici le nouveau planning prévisionnel validé par la réunion bilatérale du 26/09/2022 :

lot 1	lot 2	lot 3	lot 4	lot 5	
2022	2023	2024	2025	2026	En lot de 33%
2025	2026	2027	2028	2029	En lot de 20%
2030	2031	2032	2033	2034	En lot de 20%
2035	2036	2037	2038	2039	En lot de 20%

Télesiège débrayable du Génépi

- Pluriannuelle des attaches 2024 (sièges 25 à 36)
- CND attaches (CMI rapport 24 049)
- Contrôle de l'épissure du câble (22/04/2024 par RMC contrôle)

Les contrôles réglementaires suivant ont été effectués avant la mise en exploitation hivernale :

- Inspection annuelle (29 et 30/04/2024, RMC contrôle)

Précédemment à ces contrôles, la maintenance préventive et réglementaire a été effectuée avec le remplacement, là où nécessaire, des éléments consommables tels que :

- Les roulements,
- Les bandages,
- Les courroies d'entraînement,
- Les pneus.

Révision des pinces débrayables TSD Génépi

Le TSD Génépi suit depuis sa mise en service un planning de pluriannuelle des attaches spécifiques dit « constructeur », incluant la partie « grande inspection » des attaches.

20% des attaches sont contrôlées chaque année, et tous les 3 ans, le lot concerné fait l'objet d'une inspection approfondie de type Grande Inspection. Chaque lot est donc « vu » en Grande Inspection tous les 15 ans uniquement (et non 15 ans puis 10 ans puis 5 ans classiquement).

Ce planning, dérogeant aux prescriptions de base, est validé par le STRMTG.

Voici le planning prévisionnel en cours :

lot 1	lot 2	lot 3	lot 4	lot 5
2017	2018	2019	2020	2021
2022	2023	2024	2025	2026
2027	2028	2029	2030	2031
2032	2033	2034	2035	2036

	Petite Visite
--	---------------

	Grande Inspection (GI) avec contrôle CND
--	--

Dans l'audit SGS du 23/07/2024, l'auditeur conclut sur la capacité de la SOGESPRAL à s'appuyer sur son SGS pour réaliser en interne les inspections périodiques et les grandes inspections et notamment les pinces de débrayables. Pour les révisions des attaches, nous faisons appel au constructeur Leitner, qui met à disposition un technicien, et cette personne est accompagnée par un de nos collaborateurs.

- Il est envisagé d'internaliser la révision d'attaches Leitner en 2026. A cette fin :
 - L'équipe de maintenance a été formée en avril 2024 (chez POMA)
 - Les documents de traçabilité sont prêts
 - Il reste à :
 - Acquérir l'outillage spécifique pour ces opérations

Télesiège à pinces fixes de l'Edelweiss

- Révision du moteur chez Pistorello en 2024
- Contrôle des deux épissures câble (19/09/2024 RMC contrôle)

Tous les contrôles réglementaires suivants ont été effectués avant la mise en exploitation hivernale :

- Inspection annuelle (19 et 29/09 puis 21/11/2024 par RMC contrôle).

Précédemment à ces contrôles, la maintenance préventive et réglementaire a été effectuée avec le remplacement, là où nécessaire, des éléments consommables tels que :

- Les roulements
- Les bandages

Le contrôle et l'entretien des organes de sécurité tels que :

- Contrôle de l'état des freins, avec réglage du frein d'urgence sur poulie motrice
- Graissage des balanciers de pylônes
- Graissage des pinces
- Contrôle du moteur électrique (isolement, balais, serrage des cosses...).
- Test de la ligne de sécurité

Télesiège à pinces fixes de la Gentiane

- Contrôle de l'épissure du câble (19/09/2024 par RMC contrôle)

Les contrôles réglementaires suivants ont été effectués avant la mise en exploitation hivernale :

- Inspection annuelle (18 et 19/09/2024 par RMC contrôle)

Précédemment à ces contrôles, la maintenance préventive et réglementaire a été effectuée avec le remplacement, là où nécessaire, des éléments consommables tels que :

- Les roulements

- Les bandages

Pas de travaux spécifiques.

Le contrôle et l'entretien des organes de sécurité tels que :

- Contrôle de l'état des freins avec réglage du frein de poulie
- Graissage des balanciers de pylônes
- Graissage des pinces
- Contrôle du moteur électrique (isolement, balais, serrage des cosses...)

Cet appareil est soumis à pathologies constructeur (GMM) :

- Attaches -> fissuration mors fixe + aiguille (recommandation n°112) en cycle triennal
- Banquettes environ 11 k€ de casse tous les ans

Pour rappel ce télésiège est un appareil d'occasion de 1987 donc les véhicules sont en GI tous les 5 ans. La ligne est en décalage de GI car elle est neuve de l'année de reconstruction sur Pralognan soit 2011.

Analyses préventives sur téléportés

Tous nos téléportés sont contrôlés, une fois par saison, par des analyses spécifiques complémentaires, à savoir :

- Analyse vibratoire (réducteur, transmission, moteur, ventilation...),
- Analyse d'huile (réducteur, coupleur),
- Contrôle thermographique sur les composants électroniques et armoires électriques.

Ces données viennent compléter le « bilan de santé » de nos appareils. Tous ces contrôles sont réalisés, en haute période d'exploitation (février en règle générale) par un prestataire indépendant COPRETEC, ce qui nous permet, après analyse des résultats, de prendre les bonnes décisions si des dysfonctionnements venaient à être détectés.

Les montants concernés par ces missions sont de l'ordre de 5 k€/an.

Ces contrôles ont été réalisés en 2023.

Téléskis

Sur l'ensemble de nos appareils téléskis, nous réalisons un suivi régulier :

- Le graissage de l'ensemble des poulies, en soulevant le câble afin de répartir la graisse de manière homogène sur le moyeu.
- La vérification de la visserie, des passerelles de maintenance, de la liaison massif-pylône.
- La vérification des connectiques de sécurité électrique sur les balanciers et la liaison balancier-tête de pylônes, pour une bonne transmission d'informations.
- Un contrôle des attaches et des perches, avec lubrification des tiges et remplacements des pièces d'usure.

Travaux spécifiques :

- TK Barioz :
 - Modification de l'armoire électrique pour mise en place d'une radio commande
- TK Isertan :
 - Contrôle Câble (neuf de l'hiver 2019-20).
- TK Lance-Gralette :
 - Remplacement du câble
 - Réalisation d'un plancher pour la file d'attente
- TK Poucet :
 - Réalisation d'un plancher pour la file d'attente

- TK Campanule :
 - Inspection à 30 ans
 - Remplacement de la cabane de conduite (Chalet Chauvin)
 - Remplacement de l'armoire électrique par une armoire CE
- TK Creux Noir :
- Révision du moteur chez Bobinage 73 en 2024

Tableau de suivi des câbles TK :

Appareil	Date du dernier remplacement
Barioz	Janvier 2024
Campanules	Septembre 2022
Creux noir 1	Contrôlé en 2025
Crocus	Janvier 2022
Isertan	Mars 2020 – Contrôlé 2023
Lance-Gralette	Septembre 2024
Poucet	Juillet -2018

Maintenance service des pistes

Les équipes du service des pistes interviennent tout au long de l'année sur les installations de neige, damage et pistes pour offrir le meilleur service à nos clients.

Neige de culture

Maintenance hors saison de l'installation :

- Usine opérationnelle à 100% le 15 novembre 2024
- Rétrofit du compresseur 102 en SDM1
- Révision des compresseurs par un technicien
- Vidange et changement des filtres compresseurs du booster
- Vérification et essais des pompes en débits et en pressions opération effectuées par un technicien KSB
- 26 vannes YA et 21 clarinettes vérifiées, passées au banc d'essai avec changement de joints soit environ 32% du parc
- Démontage et remontage des vannes, clarinettes et modules
- Changement de l'enneigeur 34 par un TT10 en prêt
- Changement de buses sur 20 têtes d'enneigeurs de la section Bochor
- Rétrofit du moteur BP T40 suite a une panne en fin d'hiver
- Changement des palettes de compresseur sur 3 BP

Poursuite du contrat de service avec Technoalpin :

- Mise à jour logiciel et abonnement annuel au réseau,

- Assistance téléphonique 24h/24h, intervention sous 24 heures en saison,
- Contrôle annuel avec lignage laser et analyse vibratoire des pompes HP103, HP 201, HP 101 Isertan,
- Contrôle annuel des compresseurs 101, 102 et 201 : préconisation de rétrofit RLR 125 WCO150352 de 2002 et décennale RLR180 WCF350100 de 2015 CP201 pour été 2025
- 1 journées d'intervention d'un technicien Technoalpin

Travaux :

- Reprise et créations d'ancrages pour dameuses afin d'optimiser la qualité de damage de certaines zones
- Mise en place de 80ml de filets fixes avec bastaings sur la dernière partie de la piste des Monchus afin de garder la neige sur la piste et d'optimiser la sécurité du client.

Engins de damage

La mise en place de Snowplanner qui est un logiciel de mesure de hauteur de neige sur l'ensemble du parc alpin. Et la mise en place du suivie de damage sur le domaine nordique a pour objectif de rationaliser les plans de damage et les productions de neige de culture dans un contexte d'apport plus irréguliers de la ressource en neige naturelle.

Le retour d'expérience est largement positif avec une meilleure répartition de la neige sur l'ensemble du domaine avec moins de « surfaces blanche » en fin de saison. On note également une connaissance plus rapide du plan de damage par les nouveaux dameurs et une vision rapide du travail effectué. Enfin, la sécurité du personnel travaillant de nuit est accrue. Et le management est beaucoup plus facile, avec une vision claire du travail effectué.

Sur le suivi du parc machines de damage, nos équipes ont réalisé en interne :

- PB100
 - Révision du train de roulement, chenilles, moyeux de roue, suspension, changement des barbotins
 - Changement axe de bras de fraise
 - Changement roulements de roues
 - Réalésage support de bras de fraise
 - Peinture de lame
 - Changement batteries en cours de saison
 - Remplacement de la filtration
 - Vidange moteur, boîte de transfert, planétaires, hydraulique
 - Révision des fraises
 - Contrôle général, sécurités
 - Installation d'un GPS de suivi de trace.
- PB 600 Polar Treuil
 - Révision du train de roulement, chenilles (changement d'une bande : prévoir changement des autres pour 2025_2026), moyeux de roue, suspension.
 - Remplacement de la filtration.
 - Vidange moteur, boîte de transfert, planétaires, hydraulique.
 - Remplacement du turbo en cours de saison car le support était fendu.
 - Soudage châssis et support de bras de fraise, changement des moteurs de translation (4038 heures) rétrofit pris en charge par Kassbohrer
 - Treuil : vidange des réducteurs, bobine et cabestan
- PB 600 Select

- Révision du train de roulement, chenilles (remplacement des vis de guide et plaques Teflon suivant recommandation constructeur), remplacement de 9 barrettes à droite et 5 à gauche, moyeux de roue, suspension
 - Changement jauge à carburant
 - Réparation pot d'échappement
 - Changement clapet tension des chenilles
 - Reprise soudure bati de lame
 - Peinture de lame
 - Révision du train de roulement, chenilles, moyeux de roue, suspension.
- PB 600 Polar Standard
- Vidange moteur, boîte de transfert, planétaires, hydraulique
 - Révision des fraises
 - Contrôle général, sécurités
- Scooter Yamaha
- Changement des lisses
 - Changement de tous les roulements de galets
 - Changement courroie et bague de variateur
 - Remplacement roulements boîte de vitesse
 - Vidange moteur et boîte de vitesse

Un montant de 20K€ a été consacré à la maintenance préventive du parc de dameuses pendant sur l'exercice 2023/2024.

Coût pièces HT	Préventif de juin 2024 à novembre 2024	Curatif de décembre 2024 à avril 2025	Total
PB100	3523,55	679,43	4202,98
S2	3809,17	15152,71	18961,88
POLAR standard	0	102,48	102,48
POLAR treuil	12853,91	13524,93	26378,84
Total	20186,63	29459,55	49646,18
Coût moyen par machines	5046,66	7364,89	12411,55

Au cours de la saison d'exploitation, nous avons dépensé moins de 30K€ en pièces de rechange pour les dameuses.

1.4 Investissements – Exécution du programme DSP

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2023 / 2024 ont été fléchés sur les projets suivants. Ils s'élèvent à 492k€ au total, répartis comme suit :

- 122 k€ : Agencement, signalétique et matériel pistes
- 208 k€ : GI dont Bochor 198k€ et Ancolie 10k€
- 155 k€ : divers matériels dont matériel roulant 31k€ et canons à neige 30k€
- 7k€ : divers

La mise à jour de l'inventaire pour 2023/2024 des biens affectés au service, financés ou acquis par le délégataire de la convention de D.S.P est jointe à ce rapport en Annexe.

Nous vous demandons de transcrire ces mises à jour dans l'Annexe 4 de la convention DSP.

Durant l'année 2024, certains travaux ont été réalisés en régie :

- ✓ Remplacement cabane TK Lance Gralette coût 14.000 €
- ✓ Réfection des quais d'embarquement en G1 TPH Bochor
- ✓ Ponçage et peinture des deux cabanes de G1 Edelweiss
- ✓ Installation par le service des pistes de 80 ml de filets fixes dans la piste des Monchus
- ✓ Création et vérification d'ancrages damage
- ✓ Changement du support du plan des pistes des Barmettes
- ✓ Remise en état du toit de l'accès au sous-sol de l'ancien foyer de ski de fond
- ✓ Remise en état du Bastingage des filets fixes du domaine.
- ✓ Création

1.5 Compte de résultat définitif exercice 2023/2024

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires remontées mécaniques de 4.378 k€ contre 4.104 k€ l'exercice précédent, soit une croissance de 6,7%. Le ski de fond représente moins de 0,5 % des recettes et la saison estivale environ 7 %.

Le CA net hors taxes s'établit à 5.019 k€.

Les frais de personnel se sont élevés pour l'exercice 2023/2024 à 2.111 k€ (contre 2.163 k€ sur N-1, soit -2,4%). Il s'agit du premier poste de charges de l'entreprise. Le ratio frais de personnel sur chiffre d'affaires HT représente 42,1 % (46,1 % N-1).

Le poste énergie comprend la consommation électrique et le carburant des engins de damage et véhicules légers. Le total a été de 261 k€ HT pour 2023/2024 contre 314 k€ sur N-1 ce qui représente une évolution favorable de -17%. C'est un niveau de dépenses équivalent à l'exercice 2021/2022. L'énergie représente 5,2 % des charges d'exploitation.

Les charges administratives comprennent les éléments suivants :

- Assurances : 81.872 €
- Honoraires : 59.345 €
- Frais publicitaires : 0 €
- Frais déplacement réception : 13.547 €
- Frais et commissions bancaires : 34.390 €
- Impôts et taxes : 138.129 €

Soit un total de 327.283 €, en hausse assez nette de 12% par rapport à N-1 en raison notamment des honoraires et des assurances.

Le coût de l'outil de travail regroupe les éléments suivants :

- Amortissement : 656.716 €, +4,2 % vs N-1
- Les intérêts d'emprunts moyen et long terme : 38.973 €, - 24,4 % vs N-1,
- Crédits baux et location de matériel : 113.048 €, multiplié par 2,5 vs N-1 en raison de la nouvelle dameuse PB 600 Polar (77.200€ / an)
- Redevances et taxes à la collectivité :

- 160 K€ HT de redevance fixe communale,
- 291 K€ HT de redevance télésiège versé à la collectivité au titre de la convention DSP* pour l'exercice 2022/2023 (cette redevance collectivité intègre des emprunts liés aux appareils Genepi pour 222 k€ HT et Gentiane pour 70 k€ HT dont la part devrait logiquement être dans les amortissements)
- 59 K€ HT versés à l'Office de Tourisme au titre de la participation aux actions de promotion,
- 96 K€ HT de redevance variable communale,
- 209 K€ HT de taxe « loi montagne » sur les remontées mécaniques (5% du CA hors taxes, dont 4% pour la Commune et 1% pour le Département),

**Article 19.2 de la convention DSP + avenant N°1*

Ainsi, le total reversé sous forme de redevances et taxes s'élève à 837 K€ HT pour l'exercice 2023/2024, soit +12,7 % vs N-1.

Les redevances de la Mairie concernant le TSD Genepi s'éteignent au 01/09/2025, ceux du TSD Gentiane au 15/12/2025 ; et devraient permettre d'alléger les redevances à compter de l'exercice 2025/2026.

La SOGESPRAL contribue par ailleurs au budget de la piscine-patinoire le Cristal avec une reversion directe sur les 6 jours et Pralo pass (≈ 60 k€ HT, variable).

Le résultat net 2022/2023 de l'entreprise est positif, soit +190.082 € contre une perte de -3.033€ sur N-1.

1.6 Conclusion CRAC saison 2023/2024

Malgré une progression du chiffre d'affaires ces dernières années, la rentabilité de l'entreprise s'érode par une progression constante des charges et une rentabilité moyenne des journées skieurs vendues. Pour autant, l'attractivité du site se maintient, été comme hiver mais le nombre de passages RM diminue ainsi que le nombre de journées skieurs.

Les éléments financiers actuels ne permettent pas à l'entreprise de faire face à ses besoins de d'endettement pour investir dans le remplacement de RM. De plus, la comptabilité analytique est fortement perfectible et doit être développée sur le prochain exercice afin d'améliorer l'analyse financière de la structure et ainsi pouvoir mettre en place un plan d'action ayant pour objectif une optimisation des dépenses. Un profond changement des équilibres budgétaires sera nécessaire pour assumer les besoins d'investissement de la destination Pralognan.

Dans ce contexte, une collaboration a été mise en place en fin d'exercice avec la Société Savoie Tourisme Durable, Société Anonyme d'Economie Mixte qui est détenue à hauteur de 73,96% par le Département de la Savoie. Elle est née en 1991 avec l'apport des participations du Département de la Savoie dans la société de Remontées Mécaniques de Val Thorens (SETAM), dont STD est le premier actionnaire avec 43 % des parts. Elle est, aujourd'hui, actionnaire de 16 sociétés de Remontées Mécaniques en Savoie pour une valeur de participation de 125 M€. STD a pour mission l'accompagnement stratégique des stations de moyenne montagne dans leurs réflexions sur l'adaptation de leur modèle touristique aux changements climatiques et sur la diversification des activités

Le Département dispose à travers STD d'un pôle d'expertise que peuvent mobiliser les territoires de Savoie. Les différents projets 2025 de capitalisation, permettront de renforcer la structure et ses capacités d'intervention auprès des territoires pour faire fructifier les synergies pour le développement soutenable du tourisme en Savoie. L'objectif est de garder les capitaux sur le territoire et de maximiser les retombées économiques au sein du département.

Le groupe STD au travers de sa filiale SSDS doit permettre à la SOGESPRAL d'optimiser son fonctionnement et ses process en s'appuyant sur une feuille de route qui sera développée par le futur DG. Une équipe dédiée et qualifiée pour répondre aux besoins de la SOGESPRAL peut rapidement être mobilisée.

Les principales contributions apportées par le groupe STD à la SOGESPRAL depuis juin 2024 sont :

- Soutien stratégique à la Présidente et aide à la décision
- Refonte complète de la stratégie tarifaire pour l'hiver 2024-2025
- Relai opérationnel des fonctions billetterie durant un congé maternité pour l'exploitation été 2024
- Recrutement et accompagnement d'un DG
- Recrutement d'un DAF
- Restructuration des méthodes et de l'organisation comptable
- Accompagnement technique avec le STRMTG et recrutement d'un responsable maintenance
- Préparation des CA/AG
- Participation au projet de réponse à la DSP

2 Saison d'exploitation 2024 / 2025

2.1 Déroulement de la saison

Le domaine skiable alpin a ouvert du 21/12/2024 au 06/04/2025

La piste Derotchu a été fermée à partir du 18 mars pour manque de neige. La piste du retour centre et des Flottes a été ouverte jusqu'au 27 mars 2025. L'entretien de la piste du retour centre a pu être effectué par les dameuses du domaine alpin (plus larges) grâce aux travaux d'élargissement de la piste effectués en septembre 2024. La continuité du réseau neige sur la piste des flottes jusqu'à au télésiège de Lance-Gralette permettrait de garantir la redescente skieur débutants.

Le domaine nordique a été exploité en accès payant du 21 décembre 2024 au 20 mars **2025**

2.2 Pistes

La saison hiver 2024/2025 a connu un faible enneigement naturel et une pluviométrie de 344mm contre 644mm à N-1 du 01 novembre au 06 avril.

La hauteur totale de cumul de neige depuis novembre 2023 (première chute le 04/11/2024) jusqu'au 06 avril 2025 s'élève à 248 cm. Le cumul de neige du 23 décembre 2022 au 07 avril 2024 s'est établi à 182 cm contre 155 cm la saison précédente. Nous avons démarré la saison avec une épaisseur mesurée de 29 cm à la station contre 40 cm à N-1. La hauteur de neige maximale à la station est de 82cm le 29 février 2024 contre 77cm le 08 janvier 2024. La hauteur moyenne relevée au sommet du domaine skiable s'est établie à 91 cm.

La moyenne d'épaisseur de neige relevé à la station est de :

- 90 cm en décembre contre 38 cm à N-1
- 99 cm en janvier contre 60 cm à N-1
- 17 cm en février contre 54 cm à N-1
- 16 cm en mars contre 33 cm à N-1
- 0 cm en avril contre 0 cm à N-1

L'altitude maximale de la limite pluie / neige a été répartie de la manière suivante sur l'hiver :

- +2500 m : 1 jours contre 2 jours à N-1
- +2350 m (sommet du domaine) : 4 jours contre 6 jours à N-1
- +2000 m : 5 jours contre 7 jours à N-1
- +1800 m : 4 jours contre 2 jours à N-1
- +1700 m : 4 jours contre 2 jours à N-1
- +1500 m : 2 jours contre 1 jour à N-1
- -1400 m : 18 jours contre 27 jours à N-1

La moyenne des températures relevées à 08h au bas du domaine skiable s'est établie à +0.4 contre +1.75°C à N-1. La température moyenne maximale était de +5.4° contre + 4.40°C à N-1. La température minimale moyenne était de -3.5 contre + 0.88°C

Les chutes de neige au bas de la station se sont produites juste avant l'ouverture, en début et fin janvier, pour la plupart de faible intensité, soit 20 jours, contre 27 l'hiver passé.

Au printemps 2023, la municipalité et la SOGESPRAL ont décidé de faire réaliser une étude Climsnow. L'étude est actuellement terminée, une mise à jour du SIG a été effectuée à cette occasion. Cette étude a pour but d'objectiver les effets du changement climatique sur la station et de mesurer de façon scientifique la pérennité du domaine skiable en fonction des hypothèses de réchauffement climatique

fournies par le GIEC. Les résultats après rendu nous permettent de connaître l'impact du changement climatique sur les conditions d'exploitation du domaine skiable et ainsi d'établir une projection des différents enjeux. Ce type d'étude est également indispensable pour justifier des choix et de la pérennité des projets futurs de la station.

Un gros épisode de retour d'Est jamais vu depuis plusieurs décennies a eu lieu le 17 avril 2025.

En effet une lame d'eau de 110mm en 24h s'est déposée. Le maximum enregistré sur 24h étant jusqu'à présent de 87mm enregistré le 22 mars 2001.

Cet épisode a apporté à Pralognan (1400m) un cumul de 50cm à 8h00 puis 25cm de plus à 9h30. Soit un cumul total de 75cm sur l'épisode.

La neige de culture

Afin d'assurer l'enneigement de son domaine skiable, la station possède un réseau de neige de culture alimenté par un piquage sur la conduite de la centrale de la Glière elle-même exploitée par GEG ENeR (autorisée par arrêté préfectoral du 14 mai 1982, sur le territoire de la Commune de Pralognan-la-Vanoise). Ce prélèvement est régi par une convention signée avec GEG ENeR. GEG ENeR autorise la SOGESPRAL à prélever un volume maximal annuel de 140.000 m³ d'eau. Le débit maximal prélevable est fixé à 110 L/s soit 396 m³/h. A terme, ce débit maximal prélevable comme les diamètres de canalisation pourraient être limitant au regard des enjeux de réchauffement. Les courbes de température à échéance 2050 de Climsnow permettront d'étudier précisément ce point.

L'objectif de production pour la saison 2023/2024 était de 116 430 m³ d'eau contre 129 367 m³ à N-1 soit une diminution de -10% par enneigeurs. La durée théorique d'enneigement au débit maximal est de 12,3 jours ; ce qui est relativement important, l'idéal serait de se situer autour de 3 ou 4 jours soit un débit de pompage/production supérieur à 1.000 m³/h.

La capacité de pompage pour la salle des machines s'élève à 2 fois 130m³ ; 80 m³ pour le stade de slalom d'Isertan et 450 m³ maximum en gravitaire (hors pompage). La production de neige a été faite du 21 novembre 2024 au 01 mars pour une durée totale de 543 heures contre 520 heures à N-1 de fonctionnement soit un pompage moyen 163m³/h contre 176m³/h à N-1.

Cette saison la consommation d'eau (hors stade) a été de 95.306 à comparer à 91.507 m³ en N-1, soit une augmentation de 4.38%. La différence s'explique par le manque de créneaux de froid, la perte d'exploitation de deux jours suite à des travaux sur la conduite forcée par GEG en N-1 mais aussi par le fait que suite à des travaux cet année GEG n'a pas remis de génératrice sur la microcentrale, ce qui ne nous a pas bridé sur la production.

Cela a permis de produire environ 175.000 m³ de neige de culture (le ratio de production est généralement inférieur à 2 m³ de neige produite pour 1 m³ d'eau).

Au stade d'Isertan, la consommation d'eau s'élève à 14.235 m³ contre 14.006 m³ en N-1 (dont 2.811m³ d'eau pour le pré de la Scie contre 2.400 en N-1).

Par délibération du 5 avril 2019, le Conseil Régional a attribué une subvention d'investissement d'un montant maximal de 142.242 € correspondant à un taux de 30% appliqué sur une dépense éligible retenue de 474.142 € à la SOGESPRAL dans le cadre du programme Plan régional en faveur de la montagne pour réaliser des travaux de neige de culture sur le site de Pralognan la Vanoise. Cette subvention a fait l'objet d'une convention signée le 31 octobre 2019.

Les travaux devaient être réalisés en trois tranches étalées de 2019 à 2021. La première tranche de ces travaux concernant la finalisation du réseau de la piste des Marmottes a été réalisée en 2019 pour un montant de 95.751 €.

Domaine skiable de Pralognan-la-Vanoise, investissements neige de culture réalisés en 2020, acte 2 du plan neige région AURA				
N° facture fournisseur	Entreprise	Poste	Coût total HT en €	Observations
CM/gr/3853	Martoia	Génie civil	59 045,00	
TECHNOALPIN VRG FR 20.00621 TECHNOALPIN VRG-FR 20.00463 TECHNOALPIN VRG-FR-20.01209	Technoalpin	Equipement process + prestations travaux été (mise à jour liberty, transport composants, étude et plans, surveillance chantier)	31 647,00	Détail des factures dans devis joint
202300132	Sonepar	Câbles d'alimentation enneigeurs	5 059,92	Pose par service des pistes
		Total	95 751,92	

Il reste donc les deux dernières tranches à réaliser soit :

- Finalisation de l'enneigement des Flottes : dans le prolongement de la piste Marmottes cette piste assure la descente des débutants vers le village et dessert un quartier comprenant centres de vacances et résidence de tourisme. Nous projetons de poursuivre l'équipement initialisé en 2018, en équipant la partie basse de la piste, sur 800 ml (eau, air, alimentation, dialogue) en ajoutant 3 regards équipés d'enneigeurs haute pression. Le diamètre de canalisation d'eau prévu est de 125mm.

Coût total de 293.330 € HT (devis 2024 voir en Annexes)

- Sécurisation de l'enneigement des Bosses : cette piste est actuellement enneigée en partie grâce à un enneigeur ventilateur dont l'alimentation en eau et en énergie non sécurisé pose des problèmes d'exploitation. L'objectif est de sécuriser l'approvisionnement en eau et en énergie de cet enneigeur. Pour cela, il est prévu de créer un piquage sur le réseau gravitaire existant et de créer un réseau de 430 ml (eau, air, alimentation, dialogue), avec la création de 3 regards sans ajout d'enneigeur.

Coût total de 176.186 € HT (devis 2024 voir en Annexes)

Afin de ne pas perdre cette subvention une demande de prorogation a été faite en juin 2024 auprès du département. Elle peut être établie généralement pour un maximum de 18 mois. Afin de gagner en vision sur les futurs investissements, nous avons demandé la durée maximum accordable. Notre dossier a été étudié en commission et nous accorde un délai pour les dépenses du projet payées (c'est-à-dire décaissées) par le bénéficiaire entre le 30/04/2019 et le 19/09/2026.

Le service des pistes

En termes de PIDA (déclenchement préventif des avalanches), la saison 2024-2025 est relativement identique aux saisons précédentes : 8 PIDA, à comparer à 10 l'hiver précédent avec 50 points de tir contre 65 la saison N-1 dont 1 PIDA hélicoptère (1 en 2023/2024), et 4 PIDA routier réalisés pour le compte du Conseil Départemental et de la Commune de Pralognan contre 1 la saison précédente. Suite à un épisode nivo-météo exceptionnel le 17 avril 2025 (après l'ouverture de la station) un PIDA routier a été mis en place pour sécuriser l'accès à Pralognan.

Ces déclenchements représentent un coût de 2.121 € d'explosifs consommés contre 3.805 € à N-1.

Au vu des différentes contraintes du PIDA terrestre de Pralognan (géographique, fréquentation par les randonneurs...), nous utilisons le mode de tir électrique. Un accident de tir électrique a eu lieu le 11 février 2024 à Serre Chevalier mettant en cause un détonateur nous pousse à la réflexion concernant l'utilisation du matériel explosif. Cependant les conclusions de l'enquête ne sont pas connues à ce jour. Afin de limiter le risque concernant l'utilisation des détonateurs électriques, sous préconisation du fabricant et de l'ANENA nous avons opté pour le passage des détonateurs moyenne intensité aux détonateurs haute intensité. Nous avons dû changer nos exposeurs en ce sens.

Nous sommes actuellement en questionnement concernant le changement de matériel pour le déclenchement d'avalanches, mais les derniers tests sur les appareils pyrotechnique lié aux tirs électriques ne sont pour le moment pas concluant engendrant des ratés de tir.

L'étude de sureté règlementaire du dépôt d'explosif (tous les 5ans) est prévue au mois de juin 2025 pour la somme de 3200€.

Le scanner permettant le traçage des matières du dépôt arrivant à obsolescence doit être remplacé à hauteur de 1400.

Sur le plan des secours sur pistes, 181 interventions (contre 194 à N-1) ont été réalisées sur le domaine skiable cet hiver dont 9 secours médicalisés par hélicoptère (3 à N-1). Plusieurs secours marquants sont à noter cette année, notamment :

- Un arrêt cardio respiratoire avec reprise d'activité cardiaque
- Une hémorragie interne sur mineur
- Deux luxations de hanches

Les prises en charges ont été effectuées de la manière suivante :

	Total interventions	Ambulances Harmonie	Hélicoptère SAF/autre	SDIS	Refus ambulance	Décharges
Décembre	26	17	1	6	2	2
Janvier	39	34	0	2	3	6
Février	73	65	4	2	2	13
Mars	40	33	3+1 dragon74	0	3	3
Avril	3	0	0	3	0	1
Total	181	149	9	13	10	25

25 décharges ont été générées suite aux refus des victimes de se faire évacuer (contre 25 à N-1). Comme les années précédentes et suite à l'absence de cabinet médical pouvant accueillir les blessés sur le village, une convention a été signée par la municipalité avec les ambulances Harmonie pour la saison du 21 décembre 2023 au 30 mars 2024. 139 interventions ont été traités en évacuation primaire par les Ambulances Harmonies vers la maison de santé de Bozel contre 139 à N-1. Une salle servant de local d'accueil dans le cabinet médical du Docteur Maigné a permis de mettre les blessés à l'abri en attendant les ambulances. La bonne coopération avec les équipages d'ambulance a permis de limiter les temps d'attente pour les blessés.

Une deuxième ambulance a été postée à Bozel sur la période du 08 février au 10 mars de 13h00 à 18h00 du lundi au vendredi afin de fluidifier les transports, la convention étant la même pour les secours sur piste entre Champagny et Pralognan. Malheureusement, l'ambulance renfort n'a jamais pu être mobilisée. Nous avons donc fait appel au service du SDIS à 13 reprises contre 14 à N-1 afin d'optimiser la prise en charge des blessés.

Le damage

L'entretien du domaine alpin par les trois dameuses dédiées représente 2064 h de travail contre 1982 h à N-1. Ce nombre d'heure comprend la mise en place de début de saison puis l'entretien journalier du domaine skiable. La différence s'explique par la durée réduite d'ouverture complète du domaine à N-1.

Le tableau ci-après détaille les heures machine du parc :

2025	horamètre début	horamètre fin	total horamètre saison	horamètre du treuil	
PB100	2261,40	2704,80	443,40	début saison	1327,1
S2	4917,30	5659,40	742,10	fin de saison	1601,3
POLAR standard	914,80	1576,30	661,50	Total	274,2
POLAR treuil	4034,00	4726,60	692,60		
		Total	2539,60		

La S2 est la machine totalisant le plus d'heures, à peine en dessous de 5.700 heures.

Vu le manque de neige et donc de largeur de piste pour faire passer une machine d'alpin, l'entretien du retour gravitaire et Lance-Gralette avait été assurés par la dameuse nordique du 03 janvier au 18 mars en N-1.

Les travaux d'élargissement de la piste du retour gravitaire nous ont permis de l'entretenir avec une machine alpine du début de la saison jusqu'au 08 mars.

Pannes significatives de l'hiver 2024-2025 :

- Changement du turbo suite à une fente sur la collerette du support de fixation PB600 treuil

Cet hiver la consommation moyenne est identique à celle de la saison passée avec 28.78L/h. Le volume de carburant consommé par les engins de damage représente 73.093.75 litres contre 65.496 à N-1.

Gestion du stade ISERTAN

Pendant les vacances scolaires, le stade est ouvert tous les jours. Hors vacances scolaires, l'ouverture se fait sur demande des structures d'entraînement (ski club, ESF, UCPA, structures privés, comités, équipe nationale...). Un fichier partagé géré par la SOGESPRAL a été utilisé l'hiver passé afin d'anticiper les besoins et d'optimiser les créneaux. Les demandes doivent être faites au plus tard le vendredi pour la semaine suivante (demandes faites auprès de commercial@sogespral.com et exploitation@sogespral.com). Lorsque le créneau est validé, l'entreprise prévoit le personnel pour faire fonctionner le télési.

Une convention traitant des conditions financières avec le skiclub et comprenant deux annexes techniques a été écrite. Or à ce jour, elle n'a pas été signée entre le skiclub et la station ; point qui méritera notre attention avant le démarrage de la prochaine saison.

Le domaine nordique

339 h de damage ont été réalisées par la machine nordique contre 440h à N-1.

Le temps de damage est en diminution notamment grâce aux travaux d'élargissement du retour gravitaire ne sollicitant pas la PB100 (moins large) pour son entretien. De plus le damage du pré de la scie a été assuré la plupart de la saison par les machines de l'alpin.

Pour l'entretien du domaine nordique, un total de 1193 heure travaillé a été effectuées contre 954 heures la saison précédente. Cette augmentation s'explique par l'arrêt maladie non remplacé d'un de

nos collaborateurs à N-1 et par l'ouverture plus longue du domaine. Ce volume horaire se répartit entre le dameur nordique son remplaçant et le patrouilleur nordique. Il est à noter que le personnel nordique s'occupe également de l'entretien des sentiers piétons (domaine nordique et alpin). Une refonte complète de la convention entre le Musher (génération musher) et la SOGESPRAL a été faite et signée afin de clarifier les droits et obligations de chacun.

2.3 Exploitation des remontées mécaniques hiver 2023/2024

L'exploitation relève du service exploitation des Remontées Mécaniques. Le domaine skiable est découpé en deux secteurs géographiques qui regroupent chacun plusieurs installations. Le chef d'exploitation et son adjoint définissent l'organisation générale. Un roulement est organisé afin d'assurer la présence à minima du chef d'exploitation et/ou de son adjoint et du responsable des opérations ou du chef de secteur.

En hiver 2024/2025, nos clients ont réalisé 1957778 passages (1913705 montées, 44073 descentes), à comparer à :

- 2023/2024 : 1.916.113 (1.864.390 montées + 51723 descentes)
- 2022/2023 : 1.774.797 (1.737.729 montées + 37.068 descentes)
- 2021/2022 : 2.088.836 (2.046.963 montées + 41.873 descentes)
- 2018/2019 : 2.268.316 (2.224.309 montées + 44.007 descentes)

Le nombre de passages quotidiens par journée-skieur a augmenté, il est de 9.25 (8.75 en N-1) montées par jour et par client.

Hiver 24/25	Jours ouverture	Heures fct	Montées	Descentes	Total	Pass/ jours	Pass/ heures	Pass/N-1
TPH BOCHOR	101	409	115993	32753	148746	1473	364	-7,28
TSD ANCOLIE	103	781	465001		465001	4515	595	9,83
TSD GENEPI	107	827	315645	4545	320190	2992	387	-0,21
TSF EDELWEISS	107	873	228784	6775	235559	2201	270	20,73
TSF GENTIANE	105	703	195135		195135	1858	278	9,61
TK BARIOZ	107	857	152176		152176	1422	178	-15,63
TK CROCUS	107	809	146558		146558	1370	181	-10,98
TK CAMPANULE	106	824	120613		120613	1138	146	-7,67
TK LANCE GRALETTE	95	775	70842		70842	746	91	-0,27
TK ISERTAN	66	425	37675		37675	571	89	61,20
TK CREUX NOIR	25	181	38063		38063	1523	210	-25,25
TK POU CET	35	199	27220		27220	778	137	56,68
			1913705	44073	1957778			2,17

- **Le TSD de l'Ancolie** a enregistré la plus importante fréquentation, avec 465001 passages (+9.83% / N-1). L'augmentation de la fréquentation de l'Ancolie peut s'expliquer par de meilleures conditions de neige en altitude et peu de fermeture dues au vent.
- **Le TSD du Genépi** réalise 320.190 passages (-0.21% / N-1). Cette variation est possiblement due à la marge d'erreur résultant du mode de relevé des passages (Portillons du TSD/ Comptage borne Axess.
- **Le TSF de l'Edelweiss** : 235559 passages (+20.73% / N-1). Cette augmentation peut être mise en lien avec la forte augmentation de vente de forfaits randonneurs.

Le débit horaire théorique de cet appareil est de 2000 pers/hrs, le débit réel sur cette saison s'élève à 270 pers/ hrs en moyenne. Compte tenu du public transporté (beaucoup d'enfants et de piétons), l'appareil ne fonctionne jamais à sa vitesse nominale. Cet appareil en front de neige nécessite la présence de 3 personnels pour assurer la gestion du flux et l'embarquement en sécurité des usagers. Sur les périodes de vacances scolaires, les piétons ne sont admis que sur quelques créneaux horaires afin d'assurer autant que possible la fluidité d'exploitation. Quand du personnel est disponible, nous renforçons le conducteur en G2, afin de sécuriser le débarquement des montées et l'embarquement des personnes à la descente.

- Depuis 2022, compte tenu de la complexité d'exploitation de cet appareil, de l'échéance de grande inspection à 30 ans, le remplacement du TSF Edelweiss est en cours d'étude.

A cette fin, des visites de terrains ont été effectuées l'hiver 2022/2023, afin de réfléchir aux possibles évolutions du domaine skiable. Afin de ne pas perdre de temps sur ce dossier, les inventaires écologiques ont été réalisés en 2023 sur les quatre saisons.

Pendant l'hiver 23/24 une étude de faisabilité a été produite par le BE Epode. Il convient d'envisager :

- Une demande de report de GI pour 2025 auprès du STRMTG
 - Une dépose de DAET afin d'appuyer cette demande de report de GI
- **Le TPH Bochor** a cumulé 148746 passages (-7.28 % / N-1), la baisse de fréquentation s'explique par des jours de non-exploitation pour cause de vent, et deux journées à cause de la pluie ce qui a mis en défaut le système de surveillance du chevauchement câbles. 25% des passages sont effectués à la descente.

Les quatre téléportés appareils totalisent la moitié des passages, les 8 autres appareils se partagent la moitié restante.

- **Le TSF Gentiane** 195135 passages, est exploité toute la journée, pendant les vacances scolaires. Depuis l'hiver 22/23 une interruption d'exploitation est réalisée de 11h50 à 14h10 hors vacances scolaires. Cela permet :
 - Des économies d'énergies
 - D'utiliser le personnel de cet appareil, pour les remplacements de temps de repas sur d'autres installations
 - **Le TK Isertan** desservant le stade de slalom, a ouvert 66 jours (journées pleines en vacances scolaire et ouverture à la demande, par créneaux horaires hors vacances scolaires). Cet appareil est fréquenté principalement par les skis clubs ou l'ESF. La fréquentation a augmenté cette année (+61.2%/N-1) cela du fait d'une plus grande ouverture de la piste du Creux des Lanches, et grâce au fait que lors des vacances de février, l'ESF a organisé toutes ses flèches sur le stade
 - **Le TK Creux noir** a transporté 38063 skieurs (-25.25%/N-1). Cette baisse est due à des jours de non exploitation à cause du vent, ainsi qu'à trois jours d'arrêt à la suite du déraillement coté retour. La ligne retour n'étant pas équipé de sécurité l'appareil ne s'est pas arrêté immédiatement entraînant un endommagement du guidage de pylône. Un contrôle câble a été effectué afin de valider la réouverture de l'appareil. Pour remédier à ce type de soucis, l'installation d'une sécurité coté descente est prévue en 2025 sur la portion de ligne concerné (P7-P8).
- Le TSD Ancolie est en concurrence directe avec le TK débrayable du Creux Noir. Les deux appareils rejoignent le même point d'arrivée et la gare de départ de Creux Noir est située moins de 50 m plus bas que celle de l'Ancolie ; ce qui fait que le TK ne génère pas de ski propre ou de piste dédiée. Cet appareil constitue un doublon dans le secteur.
- Si nous souhaitons maintenir ce TK, il serait pertinent de réfléchir à son raccourcissement, lâcher entre le P10 et P11 cela :
- Faciliterait l'accès au boardercross
 - Permettrait d'exploiter une partie du Bochor lors des jours où le TSD Ancolie est indisponible à cause du vent. Cette exploitation serait toutefois limitée aux bons skieurs au vu du profil de la trace entre le départ et le P5 (TK classé difficile).
- **Le TK Poucet** bien qu'isolé du domaine skiable, ce TK a connu une fréquentation intense lors de ses journées d'ouverture (+56.68%/N-1) avec 17 jours d'ouverture en plus grâce au meilleur enneigement de cette saison. Il permet d'offrir un espace débutant isolé des autres skieurs. Il

est fréquenté par l'UCPA qui assure ses débuts de séjours, mais également par de nombreuses familles souhaitant faire skier leur enfant en sécurité. Ouvert habituellement, sur toutes les vacances scolaires, il n'a pu être exploité cette année que sur 18 journées.

La contrainte majeure d'exploitation de ce TK, reste le damage qui nécessite l'intervention de la PB100 qui dame le ski de fond et qui emprunte la route pour se rendre sur le site.

- **Le TK Lance Gralette** voit sa fréquentation quasi équivalente à l'année précédente sur cette saison, malgré une fermeture plus tardive des pistes Flottes et Derotchu. Fermeture le 27/03/2025 contre le 18/03/2024 par manque de neige. Les créneaux de froid pour enneiger cette piste ont tous été optimisés, cependant les températures élevées en février mars, n'ont pas permis d'assurer le retour débutant skis aux pieds jusqu'en fin de saison.
 - Un projet de renforcement de l'enneigement sur la piste des Flottes est en projet depuis 2019. Subventionné par la région AURA à hauteur de 30% (jusqu'en septembre 2026), il n'a pour l'instant pas abouti.
- **Le TK Barioz**, implanté sur le front de neige réalise 152176 passages. Il est le premier TK emprunté par les skieurs débutants à leur sortie du jardin des neiges. La pente est régulière et adaptée aux débutants jusqu'au-dessus du P1, puis elle se redresse franchement. En conséquence, les cours de ski ont tendance à lâcher avant l'arrivée du TK entre le P1 et P2. De plus, le profil de la trace, nécessite de charger celle-ci avec un volume de neige conséquent pour ne pas détériorer l'installation.
 - Dans le cadre du remplacement du TSF Edelweiss, il est envisagé de remplacer le TK Barioz par deux tapis successifs implantés à l'opposé du TK (en rive gauche de la piste du Barioz). Cela permettrait :
 - D'utiliser un profil plus adapté aux débutants avec une augmentation progressive de la pente.
 - De créer une zone débutant sécurisée par rapport à l'arrivée de la piste rouge Combe des Bieux.
- **Le TK Crocus**, 146558 passages est très utilisé par les cours de skis, dans la progression des élèves, il permet également le retour des skieurs débutants vers le téléphérique pour redescendre à la station.
- **Le TK Campanule**, 120613 passages, permet une évolution de la progression pour les skieurs débutants.
 - Dans une réflexion sur l'évolution du domaine skiable, il a été envisagé de le prolonger jusqu'au départ du boardercross (allongement estimé par POMA à 100.000 €), afin d'exploiter une partie du secteur Bochor lors des arrêts du TSD de l'Ancolie pour cause de vent. Cette option impliquait la suppression du TK Creux noir. A ce jour, aucune décision n'acte cette option.

Lors de la reprise de l'exploitation par la SAEM SOGESPRAL en novembre 2016, la certification ISO 9001 (transversale pour tous les services) portée par le groupe Labellemontagne a été abandonnée. L'entreprise s'est dotée d'un SGS (Système de Gestion de la Sécurité) audité, afin de répondre aux exigences de qualité et traçabilité requises pour l'exploitation et la maintenance du parc de remontées mécanique.

Notre SGS est régulièrement audité par un auditeur agréé de Domaine Skiable de France (D.S.F.).

➤ **Audit 2022** (11/04 et 29/07/2022) :

- L'ensemble des non-conformités et pistes d'amélioration ont été levées.

- Le rapport a conclu sur l'impossibilité de se prononcer sur la capacité de la SOGESPRAL à s'appuyer sur son SGS pour réaliser en interne les inspections périodiques et les grandes inspections. A cet égard, la SOGESPRAL souhaite soumettre le contrôle de son SGS à un cycle triennal. Celui-ci prendrait en compte l'audit de 2022 comme point de départ et un audit maintenance serait réalisé au printemps 2023. Si les conclusions sont favorables, la SOGESPRAL pourrait à nouveau réaliser en interne les inspections périodiques et les grandes inspections.

➤ **Audit 2023 (23/04/2023) :**

- L'audit a mis en évidence 6 points sensibles et 2 pistes de progrès.
- Toutes les remarques sous Cairn ont fait l'objet d'une réponse. Le STRMTG a instruit les réponses. Trois réponses ont été jugées insuffisantes et il a été demandé à l'exploitant de compléter ou préciser ses réponses.
- L'auditeur ne valide pas la capacité de l'exploitant à s'appuyer sur son SGS pour réaliser en interne les inspections périodiques et les grandes inspections.

Depuis 2023, les remarques de l'auditeur ont été prises en compte, des réponses ont été apportées. Ces réponses aux points sensibles ont été validées par le STRMTG. Des réponses aux deux pistes de progrès ont été mises en place lors de l'hiver 2023/2024. Ces mises en place ont été validées par le STRMTG. (Rapport CP3-2-SGS et réponses à l'audit en annexes).

Un nouvel audit est programmé en juillet 2024. Il concernera principalement la partie maintenance pour lever les restrictions précédemment imposées.

➤ **Audit 2024 (23/07/2024)**

- L'audit a mis en évidence 3 points sensibles, 2 pistes de progrès, 3 points forts
- Toutes les remarques sous Cairn ont été traitées et validées par le STRMTG

Conclusions du rapport d'audit CP3-SGS-SOGESPRAL du 23/07/2024 : « Au vu des éléments observés et des engagements tenus, l'exploitant remplit de nouveau les conditions

Fixées à l'article 44 de l'arrêté du 7 août 2009 modifié, relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des téléphériques, pour réaliser des opérations de Maintenance pluriannuelle et des grandes inspections, sous couvert de son système de gestion de la sécurité».

Actuellement, la fonction de responsable QHSE est vacante dans l'entreprise.

2.4 Gestion administrative et des ressources humaines

Notre Société a employé 73 personnes au plus fort de la saison d'hiver 2024/2025, réparties en 15 salariés permanents, et 58 CDD, qu'il s'agisse de saisonniers, renforts occasionnels, ou bien encore d'alternants. L'effectif total s'élevait pour l'année 2025 à 33,26 salariés Équivalent Temps Plein (source URSSAF Mars 2025). L'effectif a connu quelques évolutions lors des 5 dernières années, l'ETP de référence étant celui transmis par l'URSSAF :

- 2019 : 35,00 ETP
- 2020 : 34,00 ETP
- 2021 : 32,94 ETP
- 2022 : 37,00 ETP
- 2023 : 33,17 ETP

L'organigramme de l'entreprise est joint en Annexe.

Direction Générale :

Un turn-over important sur la fonction de Direction générale pénalise l'encadrement managérial de l'entreprise. Fin mars 2023, la SOGESPRAL a connu le départ en rupture conventionnelle du Directeur en place depuis le 01 octobre 2022. Le Président démissionnaire, a donné pouvoirs aux Directeur administratif et financier et Directeur Opérationnel pour assurer le fonctionnement de la SOGESPRAL. Le poste est resté vacant jusqu'au 1^{er} octobre 2023, date à laquelle la Présidente de la SOGESPRAL nouvellement élue, a signé une convention avec Loisirs Solutions pour la mise à disposition d'un Chargé de mission du 1^{er} octobre 2023 au 30 avril 2024. Depuis juin 2024, la SOGESPRAL est accompagnée par SSDS (Savoie Station Domaines Skiables), une filiale du groupe SSIT. SSIT est une société d'économie mixte détenue à 74 % par le département de la Savoie. SSDS a une mission de consultant et assistance à décision pour assurer l'accompagnement managérial des équipes d'encadrement de la SOGESPRAL et la réalisation d'un audit technico-managérial du site. L'objectif est d'assurer un soutien à la Présidente, en tant qu'expert et aide décisionnel. Cette mission s'inscrit dans le temps sur une volumétrie théorique de 2 jours par semaine.

Un Directeur Général a été embauché en date du 16 décembre 2024. Une feuille de route lui a été transmise et SSIT assure un accompagnement dans la prise de poste

Dialogue social

Depuis 2018, les Instances Représentatives du Personnel ont été fusionnées en une instance unique : le Comité Social et Économique (CSE). Les délégués CSE ont été élus courant mars 2024. En raison de cette élection tardive, il n'y a eu peu de réunions. La reconduction d'une période possible d'APLD couvrant la période d'exploitation hivernale avait été votée, en prévision lors de la dernière réunion du CSE de l'hiver précédent. Le nouveau règlement intérieur a été approuvé par les membres du CSE. Il est à noter que pour la première fois 2 collèges sont représentés (Ouvriers/Employés d'une part et Technicien – Agents de Maîtrise/Cadres de l'autre) avec titulaires et suppléants.

Plusieurs accords ont été signés entre la Direction et le CSE :

- Accord d'Intéressement : signé le 19 mars 2020, cet accord est arrivé à échéance à la fin de l'exercice comptable 2023/2024. Il n'a pas été renouvelé et remplacé par une prime de partage des valeurs (prime Macron).
- Accord de participation : signé le 4 septembre 2019.
La participation est liée aux résultats de l'entreprise. Elle existe en conséquence dans la mesure où ces derniers permettent de dégager une Réserve Spéciale de Participation positive.
Les bénéficiaires sont les salariés comptant au moins 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise.
La répartition de la Réserve Spéciale de Participation se fait proportionnellement au salaire perçu par chaque salarié au cours de l'exercice de référence, salaire pondéré par la présence effective dans l'entreprise.
- Accord d'établissement : signé le 05 février 2020, renouvelé par tacite reconduction sans limitation de durée dans le temps. Plus favorable que l'application stricte de la convention collective, il régit les règles d'attribution de certaines primes, mais aussi la gestion des indemnités, des absences, des congés ainsi la reconduction des emplois saisonniers.
- Règlement Intérieur : dernière mise à jour datant du 04 avril 2024 et portant sur l'interdiction de l'utilisation d'appareils distrayants aux postes de conduites des appareils de Remontées Mécaniques. Durant la période d'exploitation hivernale 2023-2024, plusieurs avertissements ont été notifiés pour manquement à la discipline.

Répartition des effectifs - Pyramide des âges

Nos effectifs sont constitués à 78,38% d'hommes et 21,62% de femmes, contre 75,34% et 24,66% sur l'exercice précédent.

La répartition homme/femme varie fortement selon les services de l'entreprise :

- Caisses : 100% de femmes
- Centrale de Réservation : 100% de femmes
- Pistes : 16,67% de femmes et 83,33% d'hommes
- Damage : 20% de femmes et 80% d'hommes
- Garage : 100% d'hommes
- Remontées Mécaniques : 1% de femmes et 99% d'hommes
- Services Généraux : 25% de femmes et 75% d'hommes

Nous nous attachons à promouvoir l'égalité professionnelle hommes / femmes et la lutte contre les discriminations. En application de ce principe fondamental, l'entreprise reconnaît l'égalité quant :

- À l'accès à l'emploi
- Aux conditions de travail
- À l'égalité de rémunération
- À l'accès à la formation professionnelle

Un accord cadre a été signé au niveau de la branche Remontées Mécaniques et Domaines Skiables en novembre 2012.

L'ancienneté moyenne dans l'entreprise est de 12,48 ans (12,93, ans pour N-1). Compte tenu de la pyramide des âges, conjuguée au faible turn-over, l'impact sur la masse salariale de l'entreprise est important. En effet, le système de calcul de l'ancienneté à Pralognan est nettement plus favorable que l'application de la convention collective : un point d'ancienneté est acquis par saison pour un saisonnier plutôt que de suivre un calcul date à date de contrat. De ce fait, la masse salariale des saisonniers en reconduction s'accroît de +1 % par an plutôt que 0,875% tous les 3 ans (en considérant une base de 4 mois de calcul). Au-delà de l'ancienneté pour l'ensemble des avantages proposés, l'accord d'établissement a nécessairement une incidence marquée sur la masse salariale.

Nous avons deux salariés ayant le statut de travailleur handicapé, et notre taux d'embauche d'employés handicapés (y compris via la sous-traitance) est de 0,77 ETP. Jusqu'au 30/09/2019, nous étions exonérés de contribution financière à l'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes handicapées (Agefiph).

Pour la saison d'hiver 2023/2024 nous avons accueillis dans notre entreprise :

- 1 Alternant en BTS « Maintenance des Systèmes », il sera présent jusqu'au 11/07/2025. Une proposition d'embauche en CDD saisonnier est à l'étude.

Les plans de formation sont construits selon les 3 axes réglementaires :

- Actions d'adaptation au poste de travail
- Actions liées au développement des emplois ou au maintien dans l'emploi
- Actions de formation liées au développement des compétences

Les formations sont d'abord concentrées sur :

- Mise à niveau des compétences obligatoires (recyclage des pisteurs, évacuation verticale, conduite motoneiges et engins de chantiers, utilisation des EPI pour les conducteurs de TK, ...),
- Mise à niveau RH et Social,
- Adaptation au poste de travail pour les jeunes embauchés.

Les formations basiques telles que 2^{ème} degré, CACES etc. continuent à être inscrites au plan de formation, avec les nombreux recyclages obligatoires.

Le plan de formation hiver 2024 / 2025 - été 2025 est disponible en Annexes.

Tous les salariés ont été formés à leur poste de travail. Nous réalisons à chaque début de saison, ou à l'arrivée de nouvel agent, une formation importante à la sécurité au poste de travail, se décomposant en plusieurs étapes :

- Formation au poste de travail par petits groupes en début de saison,
- Évaluation du personnel sur les connaissances des risques au poste de travail dans les premières semaines de la saison,
- Mise à disposition dans les cabanes des fiches de risque propres au poste de travail,
- Formation extincteurs
- Information gestes et postures.

Ces actions s'inscrivent dans la démarche Sécurité du travail.

Le parcours de formation au poste s'étale sur six jours.

- ✓ **Formation évacuation verticale télésiège** : Les anciens sont recyclés sur une journée, les nouveaux personnels effectuent deux journées de formation.
- ✓ **Formation évacuation téléphérique** : Sont formés les personnels affectés à l'appareil, ainsi que les personnels tournant (afin d'être réactif en cas d'absence).
- ✓ **Formations aux postes de travail** : Les personnels sont répartis par groupe de 6 à 8 personnes et suivent une formation sur les appareils sur lesquels ils vont être affectés (TPH, TSD, TSF, TK).
- ✓ **Formation QHSE** : Tous les personnels saisonnier RM ont suivis deux heures de formation QHSE, animée par la responsable QHSE. L'accent a été mis cette année sur l'interdiction d'appareils distracteurs aux postes de sécurité, et la répartition des responsabilités sur les appareils.

- ✓ **Sécurité domaine alpin** : Pour les nouveaux personnels, une demi-journée de présentation du domaine skiable et des zones interdites lors des PIDA a été encadrée par la responsable QHSE et de directeur opérationnel.
- ✓ **Sécurité incendie** : En cours de saison d'hiver, une dizaine de salarié a été formé aux risques incendie et au maniement des extincteurs.
- ✓ **Formation optimisation secours en avalanche** : l'ensemble des pisteurs Alpin ainsi que la pisteuse nordique et la personne en charge des sentiers piétons ont été formés en début de saison sur une journée via l'ANENA afin de performer sur la gestion d'une avalanche en équipe.

Nous portons une attention particulière au fait que les postes clés (nivoculteur, conducteur TPH, TSD, TSF, mécanicien dameuse...) ne reposent pas sur une unique personne. Pour ce faire nous utilisons le compagnonnage afin d'avoir des ressources en cas de départ de l'entreprise (retraite, démission, changement de voie professionnelle etc...). Le responsable de la neige de culture partira en retraite dans 2 ans. Une vigilance particulière est portée sur la transmission de son savoir.

Pour valider les compétences acquises, nous encourageons les équipes à passer les Certificats de Qualification Professionnels. Ces examens sont organisés par la branche professionnelle. Des supports pédagogiques sont créés pour la préparation des candidats, les membres de jury font toujours partie des entreprises de la profession. Ils sont organisés sous la forme d'une partie théorique, en salle, et d'une partie pratique, sur le terrain. Cette année nous avons obtenu :

- 8 CQP agent d'exploitation
- 2 CQP conducteur TSD
- 1 CQP CONDUCTEUR TSF
- 2 CQP conducteur TPH

Les Chefs de Service ont reçu l'ensemble des personnels saisonniers et permanents pour les entretiens annuels. Le Directeur Opérationnel ainsi que le Chef des Pistes, sont nommés depuis la fin de saison d'hiver 2022, et sont accompagnés pour une montée en compétences sur un périmètre de responsabilité élargi notamment sur la partie management et gestion financière.

Retraite / Passif social

D'ici la fin de l'exercice 2024/2025, 2 départs à la retraite sont programmés (2 salariés permanents cadres et 1 saisonniers). Le montant de l'indemnité brute pourrait s'élever à 115 k€:

- Un agent RM de niveau 2, saisonnier, entré dans l'entreprise en décembre 1983, faisant partie du collège Ouvriers -Employés
- Le responsable RH et administratif, Cadre, entré dans l'entreprise en août 1989

Organisation comptable

Depuis la reprise de l'exploitation par la SOGESPRAL en 2016, l'entreprise dispose d'un Directeur administratif et financier à 40% du temps de travail assisté d'un responsable RH et administratif. Le Directeur administratif et financier assure un suivi du budget et la réalisation intégrale du bilan, ainsi que le suivi fiscal (déclarations T.V.A., Taxes CET et CVAE etc.). Le bilan comptable est validé par un commissaire au compte.

Une rupture conventionnelle a été négociée avec le directeur administratif et financier, Cadre, entré dans l'entreprise en octobre 2016 avec une sortie des effectifs le 25 avril 2025.

Organisation RH :

Le responsable RH et administratif assure le suivi comptable et la gestion des RH (paies, réalisation des D.A.D.S/D.S.N., etc.).

Le service administratif et financier assure également la négociation des emprunts et des conditions bancaires, le suivi juridique et de droit social, la négociation et gestion de contrats groupe (ex : contrats fournisseurs, contrats d'assurances, couverture santé, etc.).

Dans le cadre du départ en retraite du responsable RH, un tuilage est réalisé depuis début avril avec la responsable des caisses qui le remplacera en juillet 2025.

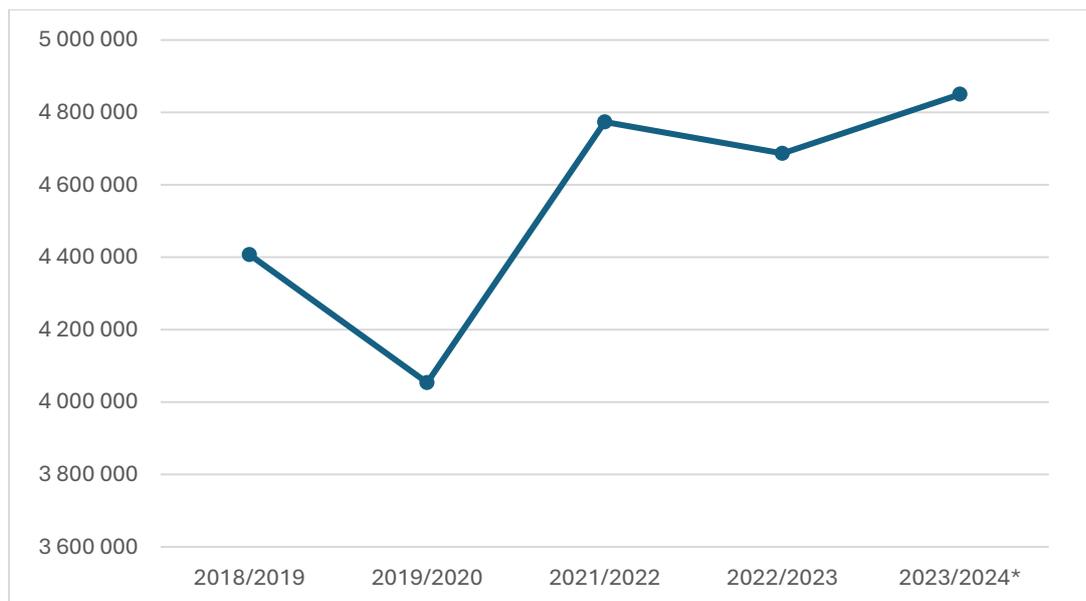
3. Analyse commerciale

3.1 Données billetterie

Pour des raisons de praticités d'extraction dans le logiciel Skidata, les chiffres ci-dessous sont exprimés en Chiffre d'affaires TTC, tous produits confondus (B2C, B2B, keycard, assurance). Les JS correspondent à des journées skieurs payantes et les titres au nombre de titre émis (forfaits, assurances, keycard).

Durant la saison 2023/2024, nous avons vendu 218.741 journées-skieur payantes contre 217.619 en 2022/2023, il y a donc un maintien global de la fréquentation.

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 4.670.613 € TTC en 23/24 contre 4.383.571 € en 22/23.



Le CA évolue de +10% entre 2019 et 2024 alors que dans le même temps les tarifs homologués ont évolué de +13 %. La billetterie accuse donc une perte de rentabilité sur la vente de ses produits. L'augmentation de +26 % des ventes en ligne sur la saison peut donner une partie de l'explication. En effet, en ligne la tarification dynamique entraîne des remises régulières ; remises particulièrement marquées sur les produits multi-jours.

Nous pouvons également noter un chiffre d'affaires de 64.328€ vendus en ligne par le biais d'autres partenaires (ACL, Passe Montagne et SLD), contre 38.685 € en N-1.

Le tableau ci-après présente la répartition des ventes selon les types de forfaits :

Type de forfait	Nombre vendus	Part
6 jours	13 304	31,81%
7 jours	2 703	6,46%
Journée	13 835	33,08%
4 Heures	11 984	28,65%
TOTAL	41 826	100%
Option Grand Ski	2 895	
Option Piscine et Patinoire	14 385	
Keycards	27 932	

L'option Grand Ski est proposée à tous les détenteurs d'un forfait 6 jours ou plus. La journée coûte 34€ et est à utiliser durant la validité du forfait. La navette proposée sur inscription est offerte (1/3 de la facturation est prise en charge par la S3V). L'option Piscine et Patinoire est proposée à partir de 3 jours, les clients peuvent choisir l'un, l'autre ou les deux, pour 3€ par entrée.

Activité Ski Nordique

L'activité ski nordique a rapporté un chiffre d'affaires de 25 k€ durant la saison 2023/2024. 25 k€ représente le coût moyen d'un saisonnier à temps complet sur l'hiver ; cette activité reste donc très largement déficitaire.

Le chiffre d'affaires a augmenté de +31% par rapport à la saison précédente. Cette augmentation s'explique par l'ouverture du domaine nordique en même temps que le domaine alpin en raison de l'enneigement suffisant, ce qui n'avait pas été le cas la saison dernière. En effet, des ventes de forfaits ont pu être réalisées dès le 23 décembre 2023. Les ventes ont ensuite été stoppées le 17 mars 2024 en raison du manque de neige.

Parmi les ventes de titres nordiques, nous comptons 7 Nordic Pass (soit 5 de moins que l'année dernière), dont 5 Départementaux et 2 Nationaux. Tous ces titres sont vendus en ligne, en prévente, donc entre le 1^{er} octobre et le 15 novembre. Nous pouvons également noter la vente de 46 pass saison pour notre domaine (soit 12 de plus que l'année dernière) dont 18 vendus en ligne.

Concernant les différents types de clientèle pratiquant le ski nordique, nous avons :

- La clientèle sportive et fidèle, qui pratique régulièrement.
- La clientèle contemplative, qui pratique occasionnellement, en achetant une redevance nordique ou en profitant de l'accès gratuit avec un forfait alpin pour essayer une nouvelle activité.

3.2B to C

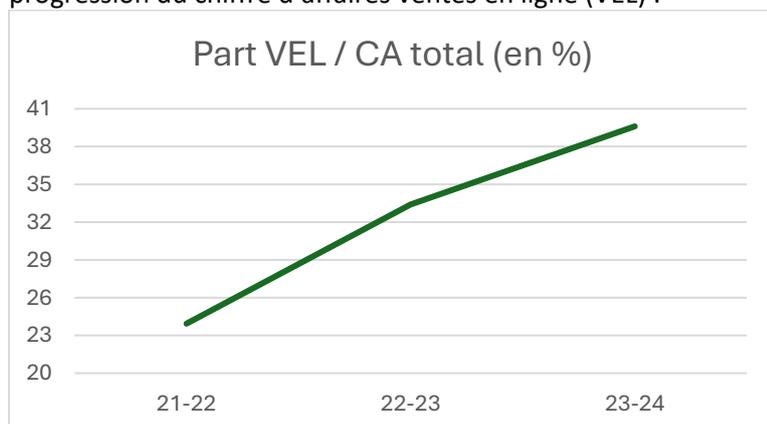
Nous considérons le B2C, tous les clients qui achètent au tarif public en caisses ou sur le web sans passer par un TO ou autres revendeurs.

Les données de ventes sont présentées hors clients en compte.

	Saison 2023-2024		Variation	Saison 2022-2023	
Total B2C	148.769	3.238.074 €	+0,2%	142.109	3.231.647 €

L'activité BtoC est donc stable en CA malgré une augmentation des titres vendus. Ces chiffres traduisent donc une perte de rentabilité des titres ou la vente de titres moins chers.

Depuis la saison 2021/2022 et l'introduction de tarifs dynamiques, on remarque une très forte progression du chiffre d'affaires ventes en ligne (VEL) :

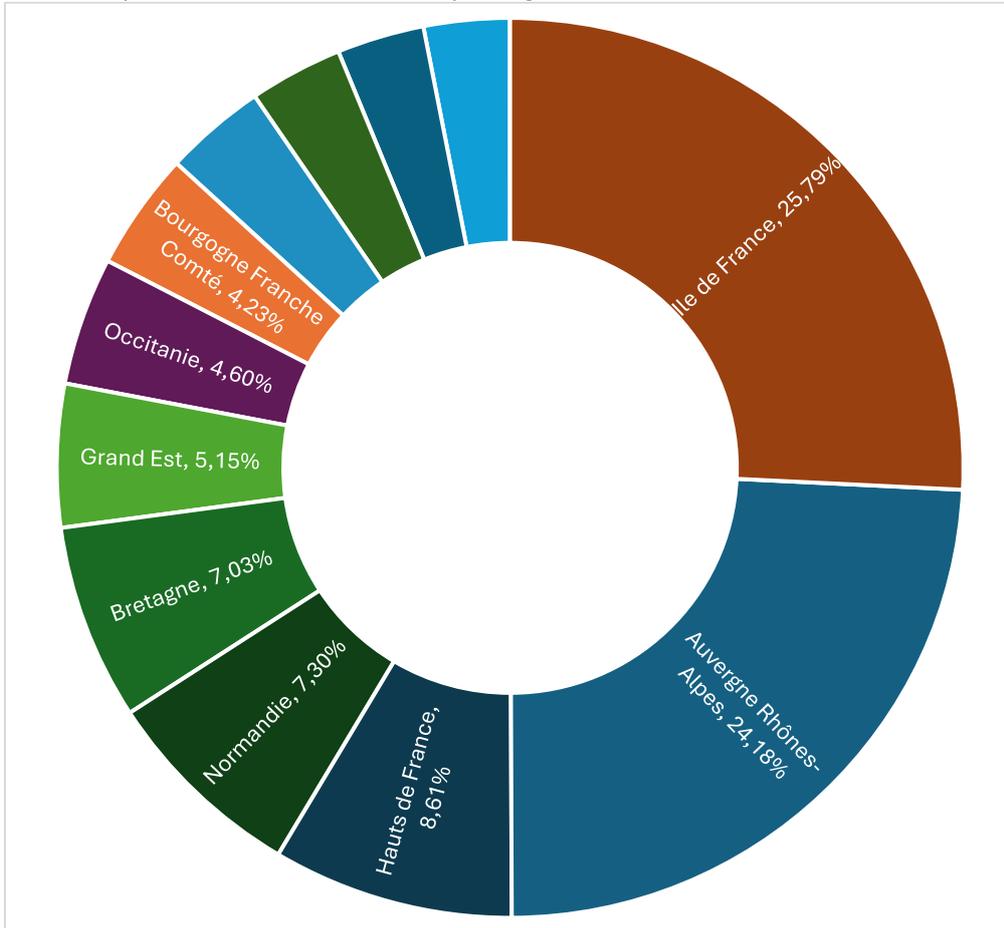


En suivant cette courbe de tendance, le CA ventes en lignes pourrait atteindre les 50 % de parts de vente durant l’hiver 2024-2025.

Typologie clients

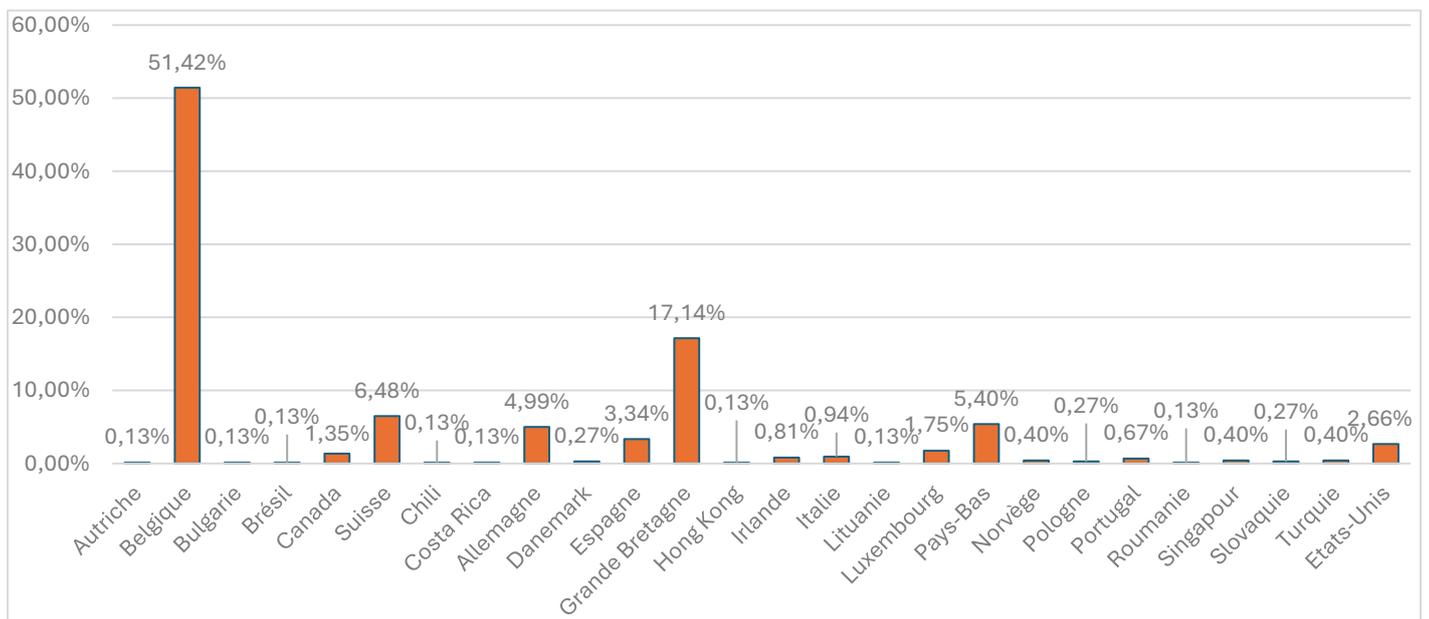
Les données ci-dessous sont tirées de la vente en ligne, ce qui représente 40% de nos ventes et nous donne une première estimation de l’origine géographique de notre clientèle.

Voici la répartition de notre clientèle par région :



26% de notre clientèle est originaire de la région Ile de France, suivie de près par la région Auvergne Rhône Alpes avec 25%, puis de la région des Hauts de France avec 9%.

Voici la répartition de notre clientèle par pays :



Nous constatons que notre clientèle Belge est la plus représentée avec 51% de la clientèle étrangère. La Grande-Bretagne arrive en seconde position avec 17,14% puis les Suisses avec 6,48% et les Pays-Bas avec 5,40%.

3.3B to B

Clients professionnels en compte bénéficiant de tarifs remisés sous conditions.

Pour la saison 2023/2024, nous avons facturé 728.803 € contre 722.355 € en N-1 en clientèle BtoB. Le tableau ci-après récapitule le chiffre d'affaires par client et par saison :

NOM CLIENT EN COMPTE	SAISON 2022 12/04/2022	SAISON 2023 10/04/2023	SAISON 2024 07/04/2024
CENTRE UCPA	93 198,49	116 437,67	131 878,75
MILEADE	104 211,80	114 777,90	129 056,00
CENTRALE DE RESERVATION	105 348,00	98 040,30	107 045,00
ECOLE DE SKI	168 548,50	77 915,00	88 387,50
TRAVELAND RESORTS MDV	54 058,60	51 499,10	51 904,30
PASSE MONTAGNE	13 707,20	23 354,60	36 844,80
ANAE	6 717,00	24 889,60	31 549,50
EVASION SCOLAIRE	21 572,60	22 463,30	30 723,00
A.C.L	8 661,60	17 342,00	23 559,80
TITAN EVENT		20 243,50	22 371,90
EUROGROUP PRALOGNAN EXPLOITATION	23 904,00	12 351,50	19 416,40
VANOISE IMMOBILIER	14 463,50	7 912,80	15 574,80
IGESA	24 319,60	21 064,50	14 989,40
GOELIA /ODALYS	8 146,90	11 852,90	14 723,10
TUI NEDERLANDS	15 507,90	10 452,00	9 359,50

Les 3 premiers représentent 46 % du CA clients en compte.

Nous pouvons également noter un chiffre d'affaires de 64.328 € vendus en ligne par le biais d'autres partenaires (ACL, Passe Montagne et SLD), contre 38.685 € en N-1. Cette année, nous avons signé un partenariat avec un nouveau TO : FamilyTrip.

Notre partenaire Décathlon Pass n'a pas renouvelé sa plateforme en cours de développement l'année dernière.

3.4 Communication

La SOGESPRAL ne dispose pas d'une équipe dédiée aux sujets marketing/communication.

Par ailleurs, aucun budget de la SOGESPRAL n'est spécifiquement alloué pour la communication de ses offres commerciales.

Le site web d'information <https://www.pralognan.com/> est administré par les équipes de l'Office de Tourisme. Le site de ventes en ligne n'est pas dans le même environnement et un lien permet de rediriger vers le site de ventes <https://skipass.pralognan.com/> qui intègre le calculateur de prix dynamiques de notre prestataire Spotlio. Pour mémoire un troisième site <https://www.reservationpralognan.fr/reservation/resultats/> permet d'accéder aux lots de la Centrale. Cette architecture pénalise la performance commerciale de la destination avec une perte de référencement et une sortie systématique du tunnel d'achat.

Les actions de promotion/communication sont portées par les équipes de l'Office de Tourisme au travers de la participation financière de la SOGESPRAL à l'Office de Tourisme. L'animation des réseaux sociaux ainsi que la rédaction et l'envoi des newsletters sont également confiées aux équipes de l'Office de Tourisme.

Au cours de la saison hivernale 2023/2024, nous avons renouvelé l'accueil de l'armée britannique durant une douzaine de jours, mi-janvier (voir ci-après au 3.5). Le séjour débute par une semaine de cours de ski (télémark) puis se termine par 5 jours de courses. Des forfaits à tarifs négociés sont vendus à environ 120 coureurs. Les courses n'engendrent pas une grosse fermeture du domaine : seule la partie basse de la piste des Fontanettes est fermée le matin et jusqu'à 13h30 environ. En cette période, cela n'engendre pas particulièrement de réclamation.

Nous avons également projeté la commercialisation du produit Pral'O'Printemps : forfaits 6 jours donnant accès au secteur Fontanettes la semaine suivant la fermeture du domaine. L'enneigement n'ayant pas été suffisant nous n'avons pas pu aller au bout de ce projet.

Autres opérations

Tous les mercredis des vacances scolaires françaises, les pisteurs proposent l'activité « Pisteur d'un Jour ». Il s'agit d'accompagner les pisteurs dans les ouvertures et la mise en place du domaine skiable le matin. Cette activité gratuite est proposée sur inscription, et est réservée aux bons skieurs, majeurs et détenteurs d'un forfait de ski valide pour la journée de l'activité. Cette activité est tout le temps complète et plaît beaucoup aux clients.

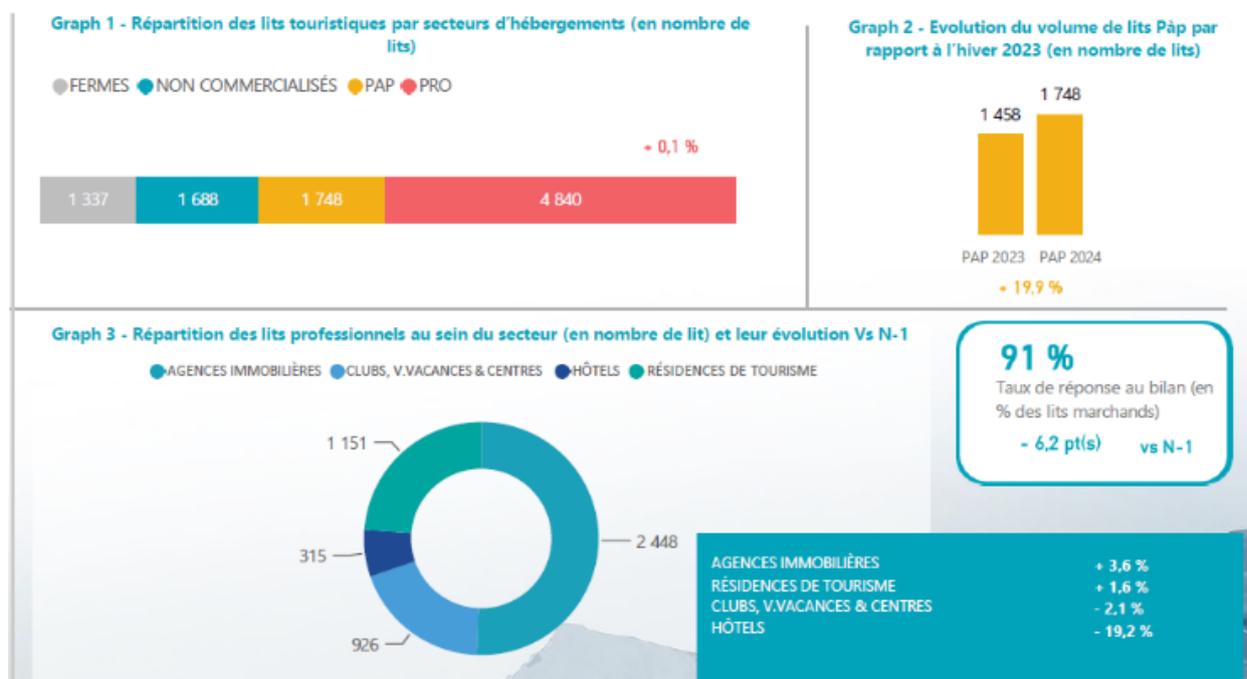
Tous les lundis de la saison, après la fermeture du Téléphérique, le service exploitation propose la visite de la machinerie du téléphérique : Les Coulisses du Téléphérique. Également souvent complète, cette activité séduit beaucoup la clientèle, qui pose beaucoup de questions à propos de la maintenance, le fonctionnement et l'historique du téléphérique. L'inscription est gratuite et réservée aux personnes à partir de 13 ans (du fait de la dangerosité de la machinerie pour les enfants).

3.5 Centrale de réservation

L'infographie ci-dessous présente la capacité d'accueil touristique de Pralognan la Vanoise. La centrale de réservation est dans la catégorie agences immobilières.

touristique du e lits)

9 613 lits touristiques
capacité stable vs N-1



Pour l'hiver 2023/2024 le stock de lots est de 385, il est équivalent à l'année précédente.

La Centrale possède 155 logements de propriétaires particuliers ce qui représente 880 lits. Elle compte environ 230 lots en passerelle avec les agences immobilières ce qui permet d'avoir un stock plus important surtout en vacances scolaires. Grace aux passerelles la centrale réalise entre 150 et 200 contrats de réservation en plus.

On constate une montée en gamme des logements, de très jolis appartements et chalets sont en location, neufs ou rénovés. De ce fait, certains logements dont les propriétaires ne font pas de travaux deviennent plus difficiles à louer par leur vétusté (moquette au mur, au sol, très vieux meubles, déco des années 70...). Les logements font l'objet d'un classement national en étoiles, de 1 à 4.

Le taux de commission prélevé est de 8%, et 6% pour les courts séjours ainsi que pour les propriétaires apporteurs d'affaires. L'assurance annulation proposée est de 5% du montant du loyer.

L'ouverture des réservations pour l'hiver a été anticipée au 27 mars 2023 soit deux mois plus tôt que les années précédentes. Cette décision a été prise afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes des clients qui se font jusqu'à 8 à 10 mois à l'avance. Cette ouverture précoce permet de soulager la charge de travail du mois de juin avec les réservations d'été et aussi de gagner en trésorerie. C'est aussi un moyen d'avoir plus de stock sur les dates de vacances scolaires d'hiver.

On exprime le taux d'occupation des 385 lots de deux façons :

Le taux d'occupation total, qui représente le nombre de semaines réservées par la Centrale et par les propriétaires sur le total de semaines de la saison.

Le taux d'occupation Centrale, qui représente le nombre de semaines vendues par la Centrale sur le total de semaines disponibles, c'est à dire hors semaines réservées par les propriétaires.

Le taux d'occupation **total** est de 61.5 % pour l'hiver 2023-2024 identique à N-1 (60%). Le taux d'occupation **Centrale** est de 33%, il est aussi identique à N-1.

Sur l'ensemble de la saison d'hiver, la Centrale de réservation a réalisé 1.077 contrats de réservation, et seulement 14 annulations (pour motif médical ou professionnel).

Taux d'occupation total hiver et été :

HIVER 2018-2019	61%	ETE 2019	46%
HIVER 2019-2020	54%	ETE 2020	60%
HIVER 2020-2021	45%	ETE 2021	64%
HIVER 2021-2022	65%	ETE 2022	53%
HIVER 2022-2023	60 %	ETE 2023	59%
HIVER 2023-2024	61.5%	ETE 2024	Non renseignement

Taux d'occupation Centrale et nombres de contrats effectués hiver et été :

HIVER	Taux d'occupation Centrale	Nombre de contrats	ETE	Taux d'occupation Centrale	Nombre de contrats
Hiver 2018-19	30%	823	Eté 2019	15%	334
Hiver 2019-20	26%	765	Eté 2020	24%	429
Hiver 2020-21	15%	581	Eté 2021	27%	500
Hiver 2021-22	30%	987	Eté 2022	20%	518
Hiver 2022-23	32%	946	Eté 2023	24%	563
Hiver 2023-24	33%	1.077			

Commission et frais de dossier :

Le montant prévisionnel des commissions et des frais de dossier revenant à la Centrale de réservation pour l'hiver 2023/2024 est de **122 k€** (dont 14 k€ de commission sur les forfaits de ski).

On constate une augmentation du CA de 15 k€ par rapport à N-1. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des frais de dossier de 12 à 15 € au 1^{er} mars 2023, mais surtout par l'ouverture des plannings hiver 23/24 le 27 mars 2022, soit 2 mois plus tôt que les années précédentes (8.000 € de commission + frais de dossier réalisés entre le 27 mars et le 1^{er} juin).

Grace à l'ouverture anticipée des plannings, la Centrale de réservation a réalisé des réservations avant que les propriétaires ne bloquent leur planning, surtout pour les grands logements dont les loyers sont élevés.

Comparatif des taux d'occupation par semaine

Hiver	Taux d'occupation % TOTAL			
	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
S51 Noël	42,8	84,6	69,4	80,2

Pour 2023-24, on constate une augmentation du taux d'occupation sur les semaines de janvier (garantie d'avoir de la neige). En revanche, l'absence de vacances belges la première semaine de janvier pénalise le taux d'occupation.

Les 4 semaines de vacances d'hiver

S52 J an	84,8	99,7	95,6	92,9
S1	23,7	81,8	85,6	47,1
S2	29,5	59,5	43,3	44,5
S3	27,4	58,1	51,4	56,8
S4	34	56,9	50,5	58,6
S5	34,6	54,9	55,2	58,3
S6	63,3	100	73,5	92,4
S7	75	100	100	99
S8	87	100	100	100
S9	81,4	99,5	98	99,5
S10	47,3	70,1	52,4	48,2
S11	40,4	62,5	55,2	39,6
S12	27,7	35,6	37,1	21,1
S13	19,9	17,6	24,3	15,4
S14	20,2	14,7	14,5	28,9
S15	18,4	16,7	15,3	0
MOYENNE	44,60%	65,50%	60.2%	61%

Vente de forfaits de ski et autres prestations :

La Centrale bénéficie de la grille de tarif de forfait de ski TO avec des tarifs remisés de 20% à 50% selon les périodes.

Nombre de forfaits vendus avec l'hébergement :

2019-2020	2020-2021 (COVID)	2021-2022	2022-2023	2023-2024
1158	0	921	761	780

780 forfaits ont été vendus sur l'ensemble de la saison, ceci représente un CA remontées mécaniques de 107 k€.

Le nombre de forfaits vendu est stable par rapport à N-1, mais en baisse depuis les 2 dernières années. Cette baisse est due à la mise en place de la tarification dynamique. Les tarifs sont beaucoup plus intéressants lorsque les forfaits sont achetés en avance en ligne sur le site internet, et ce malgré les tarifs remisés de la Centrale.

Malgré la progression des ventes dynamiques en ligne, nous avons réussi à maintenir le nombre de forfait vendus avec l'hébergement, notamment grâce à des conditions de vente et d'annulation des forfaits plus souples. Sur internet, les forfaits ne sont ni remboursés, ni échangés et modifiables. Avec la Centrale, sachant que les forfaits sont encaissés seulement un mois avant l'arrivée et qu'ils sont commandés au service des RM à J-10, il est possible de les modifier plus facilement ; cela rassure le client.

La commission sur les ventes de forfait de la Centrale est de 14 k€ (15 k€ N-1) contre 25 k€ en N-2 qui présentait des taux de remise TO plus importants.

Depuis l'hiver 2022-23 la grille tarifaire TO a été modifiée. Les pourcentages de remises sont plus avantageux en périodes creuses (-50%) mais moins avantageux sur les périodes de vacances scolaires (-20%). De ce fait, les commissions sont moins importantes pour les périodes sur lesquelles il y a le plus de forfaits vendus. Ce qui explique la baisse de commission.

Séjours tout compris

Les forfaits de ski sont proposés avec l'hébergement sur toutes les semaines de l'hiver. Les clients peuvent également choisir en supplément l'option Grand ski (une journée sur le domaine de Courchevel avec navette gratuite).

En janvier et mars, plusieurs séjours sont proposés en collaboration avec l'ESF et le centre le Cristal : un séjour Terre d'Alpinisme en rapport avec le Label du même nom (initiation ski de randonnée avec un moniteur, sortie en montagne...) ; un séjour raquettes et bien être proposant 2 sorties raquettes et l'accès au SPA pour les non skieurs. Peu de ventes ont eu lieu cette année, mais une visibilité sur les sites, et dans la presse. Ces séjours sont des supports pour le dossier de presse de l'office du tourisme, et représente la vitrine de la station.

Il a été décidé une ouverture partielle du domaine la semaine du 06 au 13 avril. Pour attirer la clientèle, une grille de tarifs spéciaux a été élaborée afin de standardiser les prix des loyers, et proposer des tarifs attractifs. 43 propriétaires ont accepté les tarifs. Un pass activités comprenant le forfait de ski, l'accès à la piscine et à la patinoire en illimité, 30% de remise sur la location du matériel, une remise sur une entrée cinéma a été créé. Un plan de communication a été mis en place par l'Office du tourisme : 7 appartements ont été réservés sur cette période.

Cela devient compliqué de louer sur la fin de saison (à partir du 20 mars). Il est aussi difficile de rivaliser avec les grandes stations situées en haute altitude. La vente de forfaits a été annulée puisque les remontées mécaniques ont fermé le 7 avril.

TITAN 2024

Du 08 au 20 janvier 2024, l'armée anglaise était présente à Pralognan pour faire du ski de Télémark (cours de ski avec les moniteurs puis plusieurs courses). Cela représente une centaine de personnes, logées à Miléade et l'hôtel Edelweiss. L'organisateur est l'Office du tourisme et missionne Mr Gouget Clément pour gérer toute l'organisation du séjour et la communication entre les anglais et les différents services. La Centrale de réservation a pour mission de gérer toute la facturation (encaissements et réversions aux fournisseurs).

4 Perspectives

4.1 Suivi de la DSP

La SOGESPRAL a repris la DSP du domaine skiable depuis novembre 2016, par suite du départ de l'ancien délégataire, SAS Pralognan Labellemontagne. Cette DSP a pour terme la fin de l'exercice 2024-2025 (fin automne 2025).

Le périmètre de l'actuelle DSP comprend un hébergement important. Le bâtiment (350 lits) exploité par Miléade est un bien propre de la SOGESPRAL. L'exploitant bénéficie actuellement d'un bail commercial en tacite reconduction.

Un emprunt de 246 k€ est inscrit dans les comptes au 30 septembre 2023 pour des recettes locatives de 202 k€ revue à 225K€ pour l'exercice 2024/2025. La Mairie a souhaité lancer dès 2024 les négociations pour un nouveau bail avec une volonté affichée par la Présidente d'une signature avant la fin 2025. Un bail à construction ou un bail emphytéotique sont en cours d'étude pour un engagement de travaux de 8 M€ avec parking et construction de logements saisonniers.

La VNC du bien est de 1,2 M€ pour un emprunt restant dans les comptes de 1 M€.

C'est un dossier potentiellement impactant pour la SOGESPRAL, en charges ou en recettes selon les orientations prises à l'issue des négociations en cours. La volonté de la commune est que la SOGESPRAL reste propriétaire du foncier bâti.

Le délégant a lancé un appel d'offre pour renouveler la DSP d'exploitation du domaine skiable le 12 février 2025, appel d'offre sur lequel la SOGESPRAL s'est positionné.

Nous continuons à maintenir un dialogue constructif et régulier avec l'ensemble des élus du conseil municipal. Nous nous présentons régulièrement aux différentes réunions ou commissions de suivi de la DSP pour rendre compte des activités du domaine skiable dans la transparence la plus complète.

4.2 Projets à venir

La SOGESPRAL a répondu à l'appel d'offre de la DSP du domaine skiable de Pralognan la Vanoise. Forte de son expertise, son expérience et consciente des changements à mettre en place pour répondre aux attentes des clients et afin de faire face aux impacts du réchauffement climatique, la SOGESPRAL a su faire une proposition pertinente et en adéquation avec les enjeux à venir.

4.3 Préparation de la saison 2025-2026

Exploitation domaine skiable

Voici les Grandes Inspections et pluriannuelles prévues pour la saison estivale de maintenance RM 2025.

TPH Bochor :

- Le système de surveillance de chevauchement câble a été changé à l'automne 2024. Cette décision a été motivée par deux facteurs :
 - Des composants électroniques du système en place (TSCT2 d'EGVA) étaient obsolètes
 - L'entreprise EGVA reposait sur un unique technicien

Le montant de cette opération a été de 123.000 € (maitrise d'œuvre DCSA+ réalisation SEIREL).

Il est apparu dans l'hiver des problématiques de fuites électriques engendrant des détections inopinées de chevauchement. Le système répond aux normes actuelles mais notre téléphérique date de 1957. Des investigations sont en cours avec SEIREL et DCSA afin de fiabiliser la détection.

Le raccourcissement des câbles tracteurs a été réalisé en mai 2025 pour un coût de 150K€. Cette opération devrait permettre de limiter les vibrations en cabine.

Le téléphérique englutit des sommes considérables pour son maintien en conformité avec un nombre modeste de clients transportés (160.419). Les coûts annuels de maintien en conformité/GI représentent des sommes significatives – hors coûts d'exploitation. Le ratio des coûts investis au nombre de clients transportés semble disproportionné. Les années à venir continueront d'être coûteuses :

- 2026, contrôle des clos porteurs nécessitant déroulage (environ 100 k€, grue pour le démontage des cabines).
- 2027 freins (7 k€)
- 2028 GI motrice/véhicules/chariots avec remplacement des B2 à faire fabriquer sur-mesure pour un budget global estimé à 300 k€.

L'âge de l'appareil entraîne des opérations de maintenance lourdes tous les ans. D'autre part, le pouvoir de négociation de la SOGESPRAL est faible pour ces opérations exotiques car très peu d'entreprises sont en mesure de répondre.

Il y a également un risque que certaines modifications soient imposées à l'avenir (par exemple les cabines ne disposent pas de frein de chariot).

Il convient de rappeler que les 2 appareils Edelweiss + Gentiane relient les mêmes points de départ et d'arrivée avec un débit théorique trois fois supérieur.

TSD Ancolie :

- Pluriannuelle des attaches : Lot de 33%

La rénovation électrique à 30 ans de l'appareil arrivera en 2033 (environ 150 k€). Cependant, nous constatons quelques difficultés à acquérir des pièces électriques et il pourrait être pertinent d'acheter d'occasion des automates compatibles pour s'assurer d'avoir un stock suffisant de pièces.

La prochaine GI sera en 2029 pour un budget estimé de 430 k€.

TSD Génépi :

- 20% des attaches

La prochaine GI sera en 2032 pour un budget estimé de 410 k€.

TSF Gentiane : Pas de GI en 2024

La prochaine GI sera en 2027 pour un budget estimé de 160 k€.

TSF Edelweiss:

Réalisation de la GI pour un budget estimé de 360 k€. Cette GI doit inclure la mise en conformité à 30 ans comprenant le changement des automates. Le tapis d'embarquement en G1 sera remplacé fin juin pour un coût de 70K€.

Au sein du service des pistes, les travaux suivants sont projetés :

- Continuer la mise en place de barrières à neige dans la continuité de celle de Bochor afin de maintenir la neige en place

Sur la piste des Monchus, le grillage au départ est rempli par beaucoup de matériaux. Un chiffrage avait été demandé mais les délais d'intervention à l'automne étant trop courts ses travaux sont reportés à l'automne 2025 avec la purge et reprise de la tranche de grillage les matériaux seront concassés sur place afin de gagner sur le transport. Les devis sont validés à hauteur de 55 480€.

Perspectives Centrale hiver 2025/2026

(Dans l'attente de la décision d'attribution de la DSP)

Etude de l'opportunité de mettre en place une enquête de satisfaction à envoyer aux clients après leur séjour. Cela permettrait de faire remonter les satisfactions ou insatisfactions aux des propriétaires et améliorer nos services.

Etude également de la plu value de mettre en place une conciergerie (dans la réponse DSP).

Une aide à la tarification a été envoyée aux propriétaires afin d'optimiser le remplissage. Celle-ci a été globalement très bien respectée (voir ci-dessous).

Ventes 2024-2025

(Dans l'attente de la décision d'attribution de la DSP)

Nous avons initialement prévu d'ouvrir les ventes en ligne des forfaits début juin. Or, la nouvelle direction en place a remarqué de nombreux dysfonctionnement du prestataire actuel (SPOTLIO) et mis en relief que le contrat était peu avantageux pour la SOGESPRAL. D'autres prestataires ont été approchés avec des propositions beaucoup plus intéressantes permettant de limiter drastiquement la perte de marge. Nous restons dans l'attente de la décision d'attribution de la DSP pour éventuellement dénoncer le contrat SPOTLIO et basculer vers un autre prestataire (début juillet).

Il a été décidé avec la commune de ne pas valider la tarification pour la saison hiver 2025/2026 dans l'attente de la décision d'attribution de la DSP. Un projet de tarif pour les forfaits a été calibré en intégrant les notions suivantes :

- Evolution des charges de l'entreprise
- Evolution du produit (investissement, expérience client...)
- Environnement concurrentiel des autres stations
- Offre concurrentielle des loisirs récréatifs (accrobranche, cinéma, parc ludique, espaces de jeux, loisirs de glisse...).
- Rendement de la grille et équilibre entre les produits (quel client achète quel produit et quel forfait est le plus avantageux pour lui)

- Politique tarifaire & commerciale de la destination (vente en ligne, tarifs dynamiques, TO)
- Nouveau paramétrage de la vente en ligne pour que 70 à 80% des ventes dynamiques BtoC soient sur des niveaux de remises inférieurs à la grille TO1. Ce paramétrage permet également d'introduire une périodicité commerciale haute saison/saison/basse saison.
- Le nouvel algorithme de calcul des prix dynamiques intègre également une convergence progressive entre les prix de la vente en ligne et les prix en caisse. Le jour J de ski le prix de vente en ligne est identique au prix de vente en caisse (prix maximal homologué).

Les grilles tarifaires seront homologuées à l'issue de la délibération du conseil municipal concernant l'attribution de la DSP du domaine skiable (1^{er} quinzaine de juillet).

Certaines améliorations de la grille à la marge restent possibles pour le projet de grille 25/26 :

- Forfait saisons (hiver + été) :
- Forfait 2/7 :

5 Conclusion sur les perspectives 2024-2025

L'arrivée d'un Directeur Général devrait permettre de stabiliser la gouvernance de la SOGESPRAL. Pour autant, l'entreprise se trouve à un moment charnière de son histoire à la veille de la mise en concurrence de la DSP, la reprise d'un ambitieux programme d'investissements, le tout dans un contexte d'évolution climatique global sur les Alpes Françaises. Le choix d'attribution de la future DSP pourrait cependant générer de nouveau changement à la tête de la SEM.

Le programme d'investissements de la future DSP ne doit pas englober sur un unique appareil, l'intégralité des capacités de financement du domaine skiable pour les 25 prochaines années. En effet, le site devra faire face à de nombreux défis qui pourront nécessiter des investissements autres que les seules remontées mécaniques.

Les résultats de l'étude Climsnow montrent qu'à Pralognan-La-Vanoise les conditions d'enneigement se dégraderont dans les prochaines décennies, avec des saisons défavorables plus fréquentes et des conditions d'exploitation plus difficiles. Malgré cette baisse attendue de l'enneigement naturel, le damage des pistes (augmentant la durée d'enneigement) et l'apport de la neige de culture (qui reste globalement productible dans les prochaines décennies) permettront d'atténuer l'impact du changement climatique à l'horizon 2050.

Les zones basses vont tout de même se fragiliser plus rapidement que le reste du domaine et leur viabilité pourra être garantie quasi uniquement grâce à la production de neige lors des saisons défavorables. Dans ce contexte, les prochaines décennies, tout en permettant globalement toujours la pratique du ski, devront aussi être mises à profit pour engager une transformation, au moins partielle, de l'offre touristique de la station.

La SOGESPRAL a proposé un PPI à son CA prenant en compte le vieillissement des appareils (les sujets de maintenance vont devenir un enjeu majeur du domaine skiable sur le plan de la programmation financière et de la rationalisation du parc) et le développement de la diversification.

L'important travail de refonte de la grille tarifaire devrait normalement permettre à l'entreprise de regagner du rendement financier ; à tout le moins ne pas continuer à en perdre.

Nous souhaitons continuer à exploiter le domaine skiable dans un esprit constructif de dialogue et de transparence de gestion vis-à-vis de la collectivité. Nous renouvelons par ailleurs l'entière disponibilité de la SOGESPRAL et ses collaborateurs pour fournir un appui technique éclairé à la commune de Pralognan.